CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

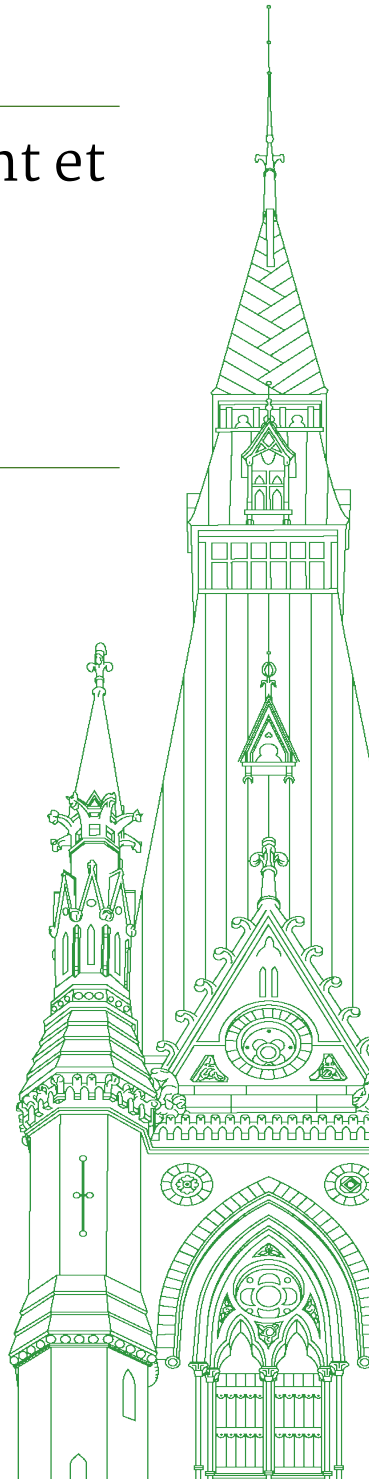
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 051

Le jeudi 22 octobre 2026



Présidente : Shannon Miedema

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 22 octobre 2026

● (1535)

[*Traduction*]

La présidente (Shannon Miedema (Halifax, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 51e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Pour ceux qui sont présents en personne, je vous demande, petit rappel, de respecter les directives relatives à la santé et à la sécurité qui se trouvent sur les tables, afin d'éviter des effets Larsen dommageables pour nos interprètes.

Je vous demande, autre rappel, de soumettre dès que possible à la greffière vos recommandations pour le rapport sur la tarification du carbone. Nous en avons parlé mardi.

Avant d'entendre les témoignages relatifs à la nouvelle étude que nous entamons aujourd'hui sur la capture, l'utilisation et le stockage du carbone, je dois régler une petite question. Nous avons une proposition de budget pour cette étude d'un montant de 16 700 $. Le Comité est-il d'accord avec le coût de cette étude?

Des députés: D'accord.

La présidente: Fantastique. Merci.

Nous sommes vraiment ravis de commencer cette nouvelle étude. Nous entendrons des témoins pendant les deux heures.

Tout d'abord, nous accueillons Annie Levasseur, professeure en génie de l'environnement à l'Université du Québec, qui est ici avec nous en personne. En ligne, nous avons Ed Whittingham, directeur principal d'Advance Climate Solutions, ainsi que Na'im Merchant, directeur exécutif de Carbon Removal Canada.

Bienvenue. Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

Vous disposerez chacun d'un maximum de cinq minutes pour présenter vos observations préliminaires, après quoi nous passerons aux questions des députés.

Nous commencerons par vous, madame Levasseur. Vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Français*]

Annie Levasseur (professeure en génie de l'environnement, Université du Québec, à titre personnel): Merci beaucoup.

Merci à tous de l'invitation.

Je vais me présenter rapidement. Je suis ingénieure des procédés et professeure à l'École de technologie supérieure. Je suis titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la mesure de l'impact des activités humaines sur les changements climatiques. Aussi, pour faire un lien avec le sujet abordé aujourd'hui, je mentionnerai que j'ai participé aux travaux de deux comités d'experts sur cette question, dont celui formé par les National Academies of Sciences, Engineering and Medicine des États-Unis, qui a mené au rapport intitulé « *Developing a Research Agenda for Carbon Dioxide Removal and Reliable Sequestration* ».

Le GIEC, soit le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, est très clair: un dépassement du seuil de réchauffement de 2 degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle entraînerait des répercussions négatives très importantes pour l'économie, les systèmes humains et les systèmes naturels. Toutes les trajectoires climatiques modélisées qui permettent de limiter ce réchauffement sous les seuils recommandés par les scientifiques impliquent l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, suivie de bilans d'émissions nets négatifs après 2050.

Pour atteindre un bilan d'émissions net négatif, il est important de viser d'abord des réductions massives d'émissions de gaz à effet de serre. En fait, il faut éliminer tout ce qu'il est techniquement possible d'éliminer pour ensuite retirer du CO_2 de l'atmosphère et le stocker de façon permanente. Certaines émissions peuvent être très difficiles à éliminer complètement. C'est ce qu'on nomme les émissions résiduelles. On peut penser, par exemple, à des émissions qui sont liées à l'épandage de fertilisants dans le secteur agricole ou à celles liées à certains procédés industriels, comme celles causées par la décarbonation du calcaire pour la production de ciment. Dans les scénarios climatiques qui sont modélisés par les scientifiques, certaines de ces émissions résiduelles persistent et doivent effectivement être contrebalancées par du captage et du stockage permanent de carbone.

Les différentes technologies de captage et de stockage se distinguent par différents critères, entre autres par la durée du stockage et la technique de captage qui est employée. Pour ce qui est de la durée du stockage, on a la séquestration dans des couches géologiques ou des minéraux, où le CO_2 peut, dans certaines conditions, être stocké pendant des millénaires. La séquestration temporaire, quant à elle, peut avoir lieu dans les sols ou la biomasse, où le CO_2 peut être réémis dans l'atmosphère à relativement court terme.

Les techniques basées sur la nature, comme on les appelle parfois, comme le boisement et la gestion du carbone forestier et des sols agricoles, ne sont pas considérées comme faisant partie de la catégorie du stockage permanent, parce que le carbone est susceptible d'être réémis dans l'atmosphère à court terme par des perturbations naturelles ou anthropiques, mais ces solutions sont tout de même positives et doivent être déployées. Elles favorisent la qualité des écosystèmes, elles contribuent à ce que le secteur lui-même devienne un puits de carbone plutôt qu'un émetteur, ce qu'il est ces jours-ci, et elles jouent aussi un rôle dans l'adaptation aux changements climatiques. Par contre, elles ne devraient pas servir à compenser lesdites émissions résiduelles difficiles à éliminer.

Pour ce qui est des techniques de stockage dans les formations géologiques, elles ont tout de même des limites physiques. On a tendance à penser que c'est infini, mais, malheureusement, ce n'est pas le cas. Dans un article publié dans *Nature* en 2025, des chercheurs évaluent la capacité de stockage mondiale dans les formations géologiques tout en restant dans des limites de sécurité et de faisabilité. La limite identifiée est de 1 460 gigatonnes de CO_2. Pour vous donner une idée, je noterai que certains scénarios qui limitent le réchauffement climatique à 2 degrés Celsius avec un dépassement à court terme se basent sur une capacité de stockage de 2 000 gigatonnes de CO_2. Donc, c'est plus que la capacité disponible. À l'inverse, les scénarios qui impliquent l'action climatique la plus ambitieuse atteindraient la limite de stockage établie environ 150 ans après l'atteinte de la carboneutralité. Malheureusement, la situation actuelle ne nous rapproche pas de ces scénarios plus optimistes.

Le stockage géologique du carbone doit être traité comme une ressource intergénérationnelle limitée. Son utilisation devrait faire l'objet de l'établissement de priorités au sein de politiques publiques dans un effort global d'action climatique. Il serait important que le Canada évalue le potentiel de stockage géologique sécuritaire et faisable du pays et que ce potentiel soit intégré dans une sorte de feuille de route ou de budget carbone qui présenterait les trajectoires de réduction d'émissions et de capture et stockage de carbone au fil du temps.

D'autres enjeux sont aussi associés à ces technologies. Ces dernières sont encore peu mises en œuvre, et la faisabilité technico-économique de les développer à une échelle aussi importante n'a pas encore été démontrée. Des enjeux d'équité sont aussi évoqués, les réservoirs géologiques n'étant pas du tout répartis uniformément partout dans le monde. D'autres risques sont à prendre en compte concernant la sismicité induite et les répercussions potentielles sur les écosystèmes et la santé humaine.

En conclusion, les technologies de captage et de stockage du carbone sont essentielles selon les scénarios établis par les scientifiques. Il faut donc soutenir leur développement et la recherche pour les rendre plus efficaces et moins coûteuses, réduire leurs répercussions négatives et éliminer les obstacles à leur déploiement. Par contre, il est important d'avoir conscience que ces technologies ne peuvent pas servir à justifier le fait de poursuivre l'extraction et la combustion des énergies fossiles plutôt que d'opérer une réelle transition énergétique. Elles doivent servir à capter les émissions résiduelles et à obtenir ensuite des bilans nets négatifs.

● (1540)

Merci de votre écoute.

La présidente: Merci beaucoup, madame Levasseur.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à M. Whittingham, qui est en ligne, pour cinq minutes.

Vous avez la parole.

Ed Whittingham (principal, Advance Climate Solutions): Merci, madame la présidente.

Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je m'appelle Ed Whittingham. Je suis directeur principal d'Advance Climate Solutions, société de conseil en matière de climat. Nous pilotons l'Advance Carbon Removal Coalition, initiative de Carbon Removal Canada qui vise à renforcer la demande d'élimination du carbone ici même, dans notre beau pays.

Je travaille dans la gestion du carbone depuis environ 25 ans, et ce, à différents titres. J'ai dirigé le Pembina Institute. J'ai conseillé l'équipe de direction de Shell Global pendant les premières années d'activité de Quest, qui est le premier projet de captage et la séquestration du carbone, autrement dit de CSC, à échelle commerciale dans les sables bitumineux. Dans le cadre de ce projet, j'ai même animé des réunions publiques dans la collectivité la plus proche des puits d'injection du projet. J'ai mis sur pied une vaste coalition qui a aidé à obtenir un crédit d'impôt fédéral à l'investissement dans le CSC, et j'ai présidé le comité directeur qui a mené au lancement de Carbon Removal Canada et à l'embauche de Na'im Merchant, qui témoigne également aujourd'hui.

L'initiative d'élimination du carbone dont je suis le plus fier est la création de l'Advance Carbon Removal Coalition avec Na'im Merchant et ses collègues de Carbon Removal Canada. Notre pays compte près de 100 entreprises spécialisées dans l'élimination du carbone, mais seulement une dizaine de projets opérationnels. Il y a un écart.

Que manque-t-il? Ce ne sont pas les fournisseurs, mais des acheteurs prêts à signer des contrats à long terme qui rendent les projets bancables. Notre coalition a été lancée en mars dernier, avec le soutien de la ministre Dabrusin. Elle a pour objectif de mobiliser 100 millions de dollars pour des projets canadiens d'élimination du carbone d'ici à 2030. Nos membres fondateurs sont BMO, RBC, Vancity, Shopify, Climify, NorthX et le gouvernement du Canada.

Je tiens à préciser à ce propos que la décision du gouvernement fédéral de se joindre à nous en tant que membre fondateur, doublée d'un engagement de sa part à consacrer 10 millions de dollars à l'élimination du carbone, aide à mobiliser 10 fois ce montant dans le secteur privé. La deuxième cohorte ne tardera pas à nous rejoindre. Cela montre le pouvoir de mobilisation des marchés publics et d'un leadership gouvernemental fort.

Cela m'amène, madame la présidente, au point que je souhaite le plus vous voir retenir de mon témoignage d'aujourd'hui: l'élargissement à la minéralisation du carbone du crédit d'impôt à l'investissement dans la capture, l'utilisation et le stockage du carbone.

Tout d'abord, qu'est-ce que la minéralisation du carbone? Pour simplifier, on prend de la roche réactive, on la broie en particules fines et on l'empile de manière à ce qu'elle capte le dioxyde de carbone présent dans l'air et le séquestre de façon permanente sous forme des minéraux stables. Comme ce procédé repose généralement sur de l'équipement minier classique, il offre sans doute la plus nette baisse de coûts de tous les processus d'élimination du carbone, puisque l'on passe de plusieurs centaines de dollars la tonne à petite échelle à moins de 100 $ la tonne à grande échelle. Il s'agit d'un seuil clé que toutes les méthodes de captage du carbone doivent atteindre. Ce procédé apporte également de réels avantages connexes, comme la destruction des fibres d'amiante et des vieux résidus miniers dans des endroits comme Thetford Mines, au Québec, la récupération de nickel et de cobalt pour les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, ainsi qu'un net soutien des collectivités qui souhaitent valoriser leurs déchets.

En ce qui concerne le potentiel de minéralisation du carbone, le Canada est particulièrement bien placé. Après une recherche à l'échelle mondiale, Frontier, coalition de grands acheteurs de services de captage du carbone — un peu comme la coalition Advance Carbon Removal — désigne Thetford Mines, au Québec, comme étant le meilleur endroit au monde où commencer à déployer cette technologie à grande échelle. Ses 450 millions de tonnes de résidus miniers historiques pourraient permettre de capter des centaines de millions de tonnes de carbone. Je laisserai à M. Merchant le soin de vous raconter la suite de l'histoire passionnante de Thetford Mines. Je suis certain qu'il en parlera dans ses observations.

La prochaine étape logique pour le Canada est d'élargir à la minéralisation du carbone le crédit d'impôt à l'investissement dans la capture, l'utilisation et le stockage du carbone, le CII-CUSC, car elle fait exactement ce que le crédit sert à encourager: capter le carbone et le stocker de façon permanente. Il s'agit d'une mesure ciblée, sans nouveau crédit, sans nouveaux taux et sans nouvelle catégorie de coûts d'investissement.

Soit dit en passant, je sors tout juste d'une réunion avec un sous-ministre adjoint de RNCan, Frank Des Rosiers, qui s'est rendu à Thetford Mines la semaine dernière. Il en est reparti très enthousiaste devant le soutien local, le potentiel technologique du projet et la manière dont le CII pourrait contribuer à sa réalisation.

Les retombées d'une modification du CII seraient immédiates. Frontier négocie actuellement une acquisition de 132 millions de dollars pour le premier projet de minéralisation à échelle commerciale à Thetford Mines, mais ce contrat est subordonné à l'admissibilité du projet au crédit d'impôt. Sans celui-ci, les capitaux peuvent aller ailleurs, et ils iront ailleurs.

Dans un souci de transparence, je précise que ma société appuie Stripe Climate et Frontier dans ce projet.

Nous avons informé tous les ministères concernés, le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du premier ministre. Tous se sont montrés favorables. Cependant, comme nous l'ont indiqué les fonctionnaires du ministre des Finances, l'inclusion dans le budget de 2026 dépendra de priorités concurrentes.

● (1545)

Si vous souhaitez que le Canada tire parti de ces avantages, je vous demande de bien vouloir encourager le ministre Champagne et le premier ministre à inclure dans leur budget un libellé appuyant cet amendement.

Le 5 novembre est vraiment le moment idéal pour le faire, et je demande aux membres du Comité de solliciter l'appui de leurs collègues. Il s'agit d'une mesure à court terme d'une importance cruciale que le Canada peut prendre pour transformer des déchets miniers hérités du passé en une industrie de pointe dans le domaine de l'élimination du carbone.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Merci, monsieur Whittingham.

Très bien. Nous vous cédons la parole, monsieur Merchant, pour cinq minutes.

Na'im Merchant (directeur exécutif, Carbon Removal Canada): Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Na'im Merchant. Je suis directeur exécutif de Carbon Removal Canada.

Carbon Removal Canada est un organisme indépendant à but non lucratif qui œuvre à la croissance du secteur de l'élimination du carbone. Nous sommes financés par des dons philanthropiques et nous pouvons servir de partenaire neutre, de coordonnateur de l'écosystème et d'expert en politiques.

Pour comprendre ce qu'est l'élimination du carbone, imaginez l'atmosphère comme une baignoire qui se remplit d'eau. La réduction des émissions et le captage du carbone réduisent le débit du robinet. L'élimination du carbone, quant à elle, retire le bouchon de ce qui s'y trouve déjà. Nous avons besoin des deux, mais il y a une limite à la réduction du débit du robinet. Il existe des secteurs, comme celui du ciment, de l'acier, de l'aviation et de l'agriculture, pour lesquels il est impossible d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. L'élimination du carbone est l'outil qui permet d'équilibrer ce qui reste. C'est pourquoi elle fait partie de tout axe crédible vers la carboneutralité. L'élimination du carbone, c'est la part de « neutralité » dans carboneutralité.

Voici ce que je veux que vous reteniez: l'élimination du carbone n'est pas une industrie à part. Elle peut être intégrée aux secteurs qui sont déjà les moteurs de notre économie, notamment l'exploitation minière, la foresterie, l'énergie et l'agriculture, et elle peut améliorer leurs résultats financiers tout en réduisant les émissions.

Prenons l'exploitation minière: le secteur minier canadien compte parmi les plus grands du monde. Nos résidus miniers, longtemps considérés comme un boulet, peuvent éliminer le carbone de l'atmosphère. À Thetford Mines, au Québec, nous ouvrons un centre de démonstration, et les résidus qui s'y trouvent pourraient permettre d'éliminer plus de 400 millions de tonnes de CO_2 au cours de leur durée de vie. Cela équivaut à planter 6,5 milliards d'arbres que l'on laisse pousser pendant 10 ans, ou à 2,5 fois les émissions annuelles de l'Ontario. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres d'une société minière et d'une collectivité qui transforment le passif environnemental d'une mine désaffectée en un actif économique.

La foresterie offre le même genre de possibilité. Les résidus des usines de pâte à papier et de papier peuvent alimenter des centres de bioénergie qui produisent de l'électricité tout en capturant et en stockant le carbone. Cela donne aux entreprises une nouvelle source de revenus.

C'est le modèle qui sous-tend le projet North Star en Saskatchewan. Ce projet, détenu majoritairement par le conseil tribal de Meadow Lake, vend des crédits de carbone à Microsoft. Une étude que nous avons commandée conclut qu'un secteur à grande échelle pourrait soutenir 300 000 emplois et ajouter 70 milliards de dollars par an au PIB du Canada d'ici 2050. Elle conclut aussi que l'élimination du carbone est l'un des moyens les plus efficaces sur le plan économique pour atteindre la carboneutralité.

La dynamisation de ce secteur peut également aider à diversifier le commerce du Canada. Les gouvernements de toutes allégeances politiques, au palier fédéral comme provincial, s'efforcent de réduire notre dépendance à l'égard d'un seul marché. Aujourd'hui, ces efforts portent sur l'Union européenne et certaines régions d'Asie. Les acheteurs y lient de plus en plus l'accès au marché à l'intensité en carbone de ce qu'ils importent. L'élimination du carbone intégrée aux chaînes d'approvisionnement pourrait aider une mine, une scierie ou une aciérie canadienne à être compétitive et à prospérer dans un monde où des ajustements carbone se font aux frontières.

L'élimination du carbone peut aussi devenir elle-même un produit d'exportation. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il travaille sur un cadre pour les transactions au titre de l'article 6. Il s'agit du mécanisme prévu par l'accord qui permet aux pays d'échanger des réductions et des éliminations d'émissions. Cela permettra au secteur de l'élimination du carbone de créer des emplois, d'attirer des investissements et de générer des revenus qui resteront au Canada, tout en aidant nos alliés à atteindre leurs objectifs climatiques.

Pour saisir cette occasion, nous devons combler les lacunes au Canada. Les projets de démonstration y sont trop vastes pour bénéficier d'un financement de démarrage et trop récents pour obtenir un financement de projet classique. De plus, beaucoup trop de ces projets n'atteignent jamais leur plein potentiel. Il manque aux acheteurs et aux investisseurs un signal de demande clair. Il leur est donc difficile de mobiliser des capitaux, et notre cadre politique n'a pas rattrapé son retard sur l'évolution du secteur. Les projets canadiens ne peuvent pas encore tirer parti de nos marchés du carbone existants.

Je demande au Comité de recommander quatre mesures.

Premièrement, lancer un nouvel appel de propositions dans le cadre du Programme d'innovation énergétique de Ressources naturelles Canada pour financer des projets de démonstration d'élimination du carbone. Nous avons recensé plus de 20 entreprises canadiennes spécialisées dans l'élimination du carbone qui sont prêtes à se lancer. Un appel de propositions d'environ 40 millions de dollars leur permettrait d'aller de l'avant.

Deuxièmement, envoyer un signal clair au marché. Le gouvernement a lancé récemment un programme d'achat de crédits d'élimination du carbone auprès de projets canadiens afin de compenser les émissions difficiles à réduire de la Force aérienne. L'élargissement de ce programme donnerait aux entreprises la confiance nécessaire en matière de revenus pour mobiliser des capitaux et passer de la phase de démonstration à l'exploitation commerciale.

Troisièmement, intégrer l'élimination du carbone dans la réglementation des carburants propres. Ainsi, les entreprises canadiennes spécialisées dans l'élimination du carbone pourront être concurrentielles et se développer sur ce marché crucial, et pas seulement les producteurs américains de biocarburants.

Quatrièmement, publier une mise à jour de la Stratégie de gestion du carbone du Canada. À sa publication, l'élimination du carbone commençait tout juste à faire partie du débat politique. Une mise à jour ciblée devrait expliquer comment renforcer nos capacités dans le contexte politique actuel. Elle devrait couvrir toutes les étapes du processus de commercialisation et positionner le Canada de manière à lui permettre de trouver de nouveaux marchés d'exportation.

Le Canada dispose des ressources, des industries et de la main-d'œuvre nécessaires pour être un chef de file de cette nouvelle industrie cruciale. À l'heure actuelle, cependant, la politique nécessaire pour transformer ce potentiel en projets n'existe pas. Nous devons nous positionner pour devenir un chef de file mondial dans ce secteur. Avec des mesures ciblées visant à attirer les capitaux privés, nous pouvons réduire les émissions, développer notre base industrielle et bâtir un Canada fort et indépendant.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

● (1550)

La présidente: Merci, monsieur Merchant.

Je vous remercie tous de vos déclarations préliminaires.

Nous passons maintenant aux questions des députés. Nous commencerons par M. Leslie, qui dispose de six minutes.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, madame la présidente.

J'aimerais commencer par vous, monsieur Whittingham. Lorsque vous avez parlé par le passé du protocole d'entente entre le Canada et l'Alberta, vous avez évoqué la possibilité que, même si le gouvernement couvrait tous les coûts d'un projet de capture du carbone, les entreprises puissent quand même ne pas aller de l'avant à cause des coûts d'exploitation courants, qui peuvent être très élevés. N'est-ce pas là un signal d'alarme important?

Ed Whittingham: Eh bien, à vrai dire, ce n'est pas un très bon signe. Je ne sais pas si je dois enjoliver les choses ou non.

Le projet Pathways est un projet phare en matière de CUSC qui bénéficie d'un solide appui de la part du gouvernement actuel. Honnêtement, la rentabilité du projet est très difficile à assurer. Même, comme je l'ai dit, si un CII couvre 100 % du capital, il reste encore des projets coûteux à réaliser et un marché du carbone qui, jusqu'ici, se révèle être instable.

Cela dit, le premier ministre a très clairement indiqué que, dans le cadre de ce protocole d'entente, le prix du carbone augmentera. Je crois qu'il était question de 130 $ ou 140 $ la tonne d'ici 2040, avec une étape intermédiaire en 2030, mais je me trompe peut-être sur ces chiffres. Cela aidera.

Il convient également de noter que les entreprises elles-mêmes ne feront pas cela gratuitement. Dans tout projet de capture du carbone, les entreprises doivent obtenir un rendement sur le capital qu'elles investissent. Il faut s'assurer que les scénarios que l'on élabore ne tablent pas sur l'hypothèse d'un rendement de 0 % sur le capital investi pour les entreprises, car...

Branden Leslie: Merci, monsieur Whittingham. Je vous interromps afin de poursuivre dans cette veine.

Ed Whittingham: Bien sûr.

Branden Leslie: Ce que vous venez de dire est très juste. Ma question est la suivante: si ce sont les contribuables qui aident à construire ces installations, comment empêcher les entreprises de revenir ensuite demander plus de fonds aux contribuables pour continuer de les exploiter, afin de s'assurer d'atteindre leur seuil de rentabilité, voire de le dépasser largement?

Ed Whittingham: Bien sûr. La meilleure façon de l'éviter est d'avoir en place un régime de tarification du carbone solide et efficace qui leur permette de monnayer les crédits qu'elles génèrent grâce au projet.

Branden Leslie: Lorsque nous voyons ces retards dans la mise en oeuvre des projets, nous entendons souvent dire que le gouvernement doit apporter plus de soutien financier pour les faire avancer, mais comment faire la distinction entre un projet retardé à cause de formalités administratives et de l'incertitude réglementaire, et un projet retardé simplement parce qu'il n'est pas viable économiquement?

Ed Whittingham: Nous devons exclure le projet Pathways de cette discussion. Il est vraiment difficile de dissocier les deux. Ce projet s'est retrouvé pris dans les enjeux politiques liés aux pipelines, ce qui explique en grande partie les retards.

Pour les autres projets — et comme j'ai plaidé en faveur d'un crédit d'impôt à l'investissement —, je pense sincèrement que le soutien gouvernemental doit intervenir dès le début. Cela permettra aux promoteurs de projets de réaliser des économies sur les coûts d'investissement nécessaires, en ayant un montant immédiatement remboursable. Ensuite, ils n'auront pas besoin de chèques de subvention continus. En revanche, ils auront besoin de marchés du carbone qui fonctionnent correctement.

Branden Leslie: En dehors du projet Pathways, et en reconnaissant que, oui, il est juste de dire qu'en raison des enjeux économiques que vous avez soulignés, il reste des défis quant aux progrès réalisés dans d'autres grands projets, comment pouvons-nous…? Le gouvernement ne devrait-il pas être tenu de démontrer que le problème ne peut pas être résolu de son côté avant de passer directement à la solution financière?

Ed Whittingham: Excusez-moi, mais que voulez-vous dire par « le problème ne peut pas être résolu de son côté »?

Branden Leslie: Vous dites que nous pouvons régler le problème du point de vue du marché des crédits, mais il semble qu'il y ait encore d'autres défis liés au fardeau général du système lui-même, en dehors du financement direct par la déduction pour amortissement ou d'autres subventions. Dans l'ensemble, je pense que beaucoup d'argent ira à ces projets par différents mécanismes. Existe-t-il un meilleur moyen de déterminer comment le gouvernement peut leur permettre d'avancer rapidement et en toute confiance sans recourir à des subventions publiques directes?

● (1555)

Ed Whittingham: Prenons le CII-CUSC ou n'importe quel autre CII. Une entreprise en fait la demande et c'est… Il y a deux garants. Il y a le garant de l'intégrité financière, à savoir le ministère des Finances, et puis le garant de l'intégrité technologique et environnementale, c'est-à-dire le ministère des Ressources naturelles. Les projets sont soumis à un processus de sélection rigoureux destiné à vérifier s'ils répondent aux critères recherchés, s'ils seront à la hauteur de ce que les entreprises affirment et s'ils servent l'intérêt national. J'ai toute confiance, les connaissant, que les représentants de ces deux ministères sur le terrain prennent les bonnes décisions.

Branden Leslie: D'accord. J'aimerais maintenant passer à Mme Levasseur.

Une installation de capture du carbone peut prétendre capturer 90 % des émissions, mais il y a des émissions qui proviennent de l'activité elle-même. Devons-nous juger ces projets en fonction du total des émissions évitées, au lieu de nous arrêter à la seule quantité capturée?

Annie Levasseur: Je ne suis pas certaine de comprendre.

Branden Leslie: Je veux dire le total net.

Annie Levasseur: Voulez-vous dire le total net pour une technologie donnée?

Branden Leslie: Oui.

Annie Levasseur: La plupart de ces projets s'appuient, pour être carboneutres et carbonégatifs, sur des énergies renouvelables, afin de capturer le CO_2 sans en émettre. Par ailleurs, certains d'entre eux auront des coûts en CO_2 qu'il faudrait soustraire de la quantité totale de carbone capturé.

Branden Leslie: De manière générale, on consacre beaucoup de fonds publics au captage. Comment pouvons-nous mesurer au mieux combien les contribuables paient par réduction d'une tonne d'émissions, plutôt que par tonne capturée?

Annie Levasseur: Quand on a un bon marché de tarification du carbone, l'idée est essentiellement que l'émetteur paie pour ce carbone, et que cet argent puisse servir à favoriser les technologies qui le capturent. Nous parlions des raisons pour lesquelles ces technologies ne peuvent pas être rentables. C'est essentiellement parce que le bénéfice est externalisé. Le bénéfice revient à la société et au gouvernement, car si nous retirons le carbone de l'atmosphère, cela coûtera moins cher en soins de santé et en dommages causés par les inondations ou les phénomènes météorologiques extrêmes.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Leslie.

[*Français*]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour six minutes.

[*Traduction*]

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci.

Monsieur Whittingham, je tiens à vous remercier pour tout le travail que vous accomplissez et pour votre leadership en matière de gestion du carbone. Merci également d'avoir mentionné l'exemple de Thetford Mines. Je crois qu'il s'agit d'Arca, une entreprise que j'ai rencontrée récemment. Je suis toujours heureux de mettre en avant un projet d'élimination du carbone dans ma propre province.

Beaucoup de gens confondent — parfois à raison — le CUSC avec l'EDC. Je sais que j'utilise des acronymes ici. Pouvez-vous très rapidement faire la distinction entre la capture, l'utilisation et le stockage du carbone, d'une part, et l'élimination du dioxyde de carbone, d'autre part?

Ed Whittingham: Avec plaisir.

En fait, le CUSC consiste à capter un flux de CO_2 existant qui, autrement, serait rejeté dans l'atmosphère. Ce CO_2 peut ensuite être utilisé à certaines fins — d'où le terme « utilisation » dans CUSC — ou, plus probablement, être stocké. Considérez cela comme un moyen de rendre un projet moins nuisible sur le plan des émissions, qu'il s'agisse d'une installation d'exploitation des sables bitumineux, d'une usine de valorisation comme le projet Quest, d'une usine d'ammoniac ou d'une cimenterie. C'est d'une importance cruciale. Comme nous le savons, le Canada doit réduire ses émissions au moyen de technologies qui s'appliquent à de grandes installations industrielles. Le CUSC peut souvent être un outil important dans cette boîte à outils.

L'élimination du carbone, c'est autre chose. Il s'agit de retirer le CO_2 de l'atmosphère et, ce faisant, de faire reculer les changements climatiques. C'est absolument nécessaire. Pourquoi? Si nous atteignons la carboneutralité d'ici 2050, cela ne servira à rien si nous nous retrouvons coincés à un niveau de réchauffement inacceptable. Environnement et Changement climatique Canada a récemment fait cette projection. Non seulement devons-nous réduire les émissions, mais nous devons aussi diminuer la concentration de CO_2 dans l'atmosphère, sans quoi les Canadiens et de nombreuses personnes dans le monde en subiront les conséquences. Le captage du carbone le permet en captant le CO_2 et en le stockant sous terre, dans la roche, dans les arbres et même dans les océans.

● (1600)

Eric St-Pierre: Merci, monsieur Whittingham.

Vous avez mentionné le programme d'approvisionnement de 10 millions de dollars du gouvernement visant à acquérir des crédits d'élimination durable du dioxyde de carbone. Pouvez-vous faire rapidement quelques commentaires à ce sujet? Est-ce suffisant? Devrions-nous augmenter l'enveloppe? Où en est-on?

Veuillez répondre en moins d'une minute, s'il vous plaît.

Ed Whittingham: C'est un excellent début sur lequel on peut s'appuyer. Je trouve très encourageant que cet engagement de 10 millions de dollars se concrétise. Nous voyons maintenant ce montant passer dans le budget du MDN. C'est très positif.

J'aimerais qu'à un moment donné, ce chiffre double, triple, voire quintuple, car, comme je l'ai dit dans mes observations, on constate l'effet catalyseur que cela a sur les capitaux privés. Quand le gouvernement fait preuve de leadership, les entreprises emboîtent le pas rapidement.

Oui, voyons plus grand.

Eric St-Pierre: Merci.

Monsieur Merchant, combien d'entreprises œuvrent dans le domaine de la gestion du carbone au Canada? Pouvez-vous également nous parler un peu des possibilités économiques qui s'offrent au Canada?

Y a-t-il des rapports de Carbon Removal Canada que vous pourriez éventuellement communiquer au Comité pour étayer certaines des données économiques que vous avez mentionnées au cours de votre témoignage de cinq minutes?

Na'im Merchant: Tout à fait. Merci, monsieur St-Pierre.

Nous sommes en contact avec tous les projets en cours dans le domaine de l'élimination du carbone. Nous ne nous intéressons pas à la capture, à l'utilisation et au stockage du carbone, mais plutôt aux entreprises qui se consacrent à l'élimination permanente du carbone. Nous suivons plus de 90 entreprises dans ce domaine au Canada. Comme je l'ai mentionné, les possibilités économiques pour le Canada sont considérables.

Une étude commandée par Carbon Removal Canada à Navius Research montre que, d'ici 2050, si nous continuons de développer ce secteur pour répondre à nos besoins au Canada, par an, il se créerait 300 000 emplois et le PIB augmenterait de 78 milliards de dollars. Voilà où nous en sommes actuellement, et je peux vous communiquer cette étude, ainsi qu'au Comité, afin que vous ayez plus de détails sur les possibilités économiques et le potentiel de création d'emplois dans tout le pays qui découleraient du soutien apporté à ce secteur.

Eric St-Pierre: Parfait. Ce serait formidable si vous pouviez nous le communiquer. Comme vous le savez, nous avons une Stratégie nationale pour l'électricité dans le cadre de laquelle nous prévoyons de doubler notre réseau d'ici 2050. Tout récemment, nous avons annoncé d'importantes mesures d'efficacité énergétique concernant les thermopompes, avec des subventions totalisant 2 milliards de dollars.

Pouvez-vous nous parler de l'élimination du carbone et nous dire si vous y voyez une possibilité économique majeure pour notre pays? Peut-être pourriez-vous parler de la compétitivité du Canada. Quelle place occupent l'EDC, le captage direct dans l'air ou les solutions naturelles — appelez-les comme vous voulez — dans la compétitivité du Canada?

Na'im Merchant: Nous assistons à une réindustrialisation majeure de notre économie, à un renforcement de notre base industrielle, ce qui va entraîner une augmentation de nos émissions. Cependant, cela peut également créer une possibilité économique considérable, si nous parvenons à intégrer des technologies d'élimination du dioxyde de carbone dans des secteurs clés tels que l'exploitation minière, la foresterie, l'agriculture et l'énergie. Si nous y parvenons, nous pouvons réduire l'intensité en carbone de nos produits et, ce faisant, les rendre plus attrayants pour des marchés comme le Japon, la Corée et toute l'Union européenne, étant donné que nous renforçons nos liens commerciaux avec ces pays. De fait, ils accordent de plus en plus d'importance à l'intensité en carbone des produits qui entrent sur leur territoire. Si nous parvenons à réduire l'intensité en carbone de nos produits en y intégrant l'élimination du carbone, cela pourrait représenter une possibilité économique considérable.

Le Canada possède le plus long littoral au monde, ce qui signifie que nous sommes particulièrement bien placés pour mettre en œuvre des techniques d'élimination marine du carbone. Notre secteur minier compte parmi les plus importants du monde, ce qui nous permet de faire des choses comme la minéralisation du carbone à une échelle qu'aucun autre pays ne peut égaler. Nous avons également un secteur agricole et un secteur forestier énormes. L'élimination du carbone s'appuie vraiment sur les atouts de nos industries existantes. Ce n'est pas quelque chose que nous devons créer de toutes pièces. C'est quelque chose que nous devons intégrer aux industries existantes de notre pays dans lesquelles nous sommes déjà des chefs de file mondiaux. Cela peut nous permettre de protéger ces industries essentielles en veillant à ce qu'elles puissent être concurrentielles dans une économie mondiale à faibles émissions de carbone.

La présidente: Merci beaucoup.

[*Français*]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame Levasseur, je vous remercie de votre présentation et de vos réponses.

J'aimerais parler un peu du projet Pathways des principales entreprises de pétrole des sables bitumineux au Canada. C'est un projet de capture et de séquestration du carbone. On veut essentiellement justifier l'augmentation de la production de gaz, entre autres. En fait, le Canada veut tripler sa production de gaz actuelle, doubler la production de pétrole des sables bitumineux, comme le dit le ministre, et construire un oléoduc qui va coûter 43 milliards de dollars provenant essentiellement des fonds publics.

Selon vous, le projet Pathways peut-il justifier cette augmentation de la production de pétrole et de gaz, de la construction d'oléoducs, et ainsi de suite?

● (1605)

Annie Levasseur: Selon moi, la réponse est non.

Comme je l'expliquais, on a jusqu'à 2050 pour arriver à la carboneutralité et retirer toutes les émissions issues des combustibles fossiles. Quand on fait des projets d'oléoduc, on crée ce qu'on appelle des verrous carbone. Ce sont des installations qui demandent du temps à construire et qui, ensuite, ont une longue durée de vie. Pour les justifier, il faut continuer à produire des énergies fossiles, voire en augmenter la production.

Il est évident qu'avec ce genre de projet, on n'arrivera pas à la carboneutralité en 2050. Ça va complètement à l'encontre des différents scénarios climatiques qu'il faudrait développer.

Patrick Bonin: Selon vous, pourrait-on même qualifier d'écoblanchiment l'idée d'avoir recours à la capture de carbone, dont on n'a pas encore fait une démonstration d'une ampleur suffisante, au Canada, à ma connaissance, pour pouvoir parler de pétrole vert ou de pétrole décarboné, comme le fait le gouvernement? Pour vous, est-ce que cette appellation est de l'écoblanchiment?

Annie Levasseur: Oui, en quelque sorte. Il y a quand même certains projets de capture et de stockage de carbone qui ont fait leurs preuves, particulièrement dans le domaine du pétrole. En fait, c'est là où ça a été fait le plus. Toutefois, compte tenu de tout ce que j'ai mentionné, ce n'est vraiment pas la voie à suivre, parce qu'il faut sortir des combustibles fossiles. De plus, ça retarde la transition, en fin de compte. Il n'est pas facile de sortir complètement des combustibles fossiles. Il y a beaucoup de gens qui se reposent sur ce secteur.

Il faut soutenir les secteurs qui sont incompatibles avec une société décarbonée afin qu'ils fassent la transition et qu'ils se développent autrement. Plein d'études ont montré que plusieurs secteurs allaient pouvoir se développer, créer des emplois et créer une belle activité économique autour de la transition. En voulant augmenter la production, malheureusement, on retarde ça, ce qui fait qu'il va y avoir un plus grand dépassement encore par rapport aux cibles que les scientifiques nous recommandent d'atteindre.

Patrick Bonin: Selon vous, est-ce qu'il est justifié, dans ce contexte, que le gouvernement soit prêt à remettre, au bas mot, à peu près 10 milliards de dollars en crédits d'impôt aux entreprises pour ce genre de projet? On parle d'un crédit d'impôt de 50 % pour un projet qui était évalué, aux dernières nouvelles, à 20 milliards de dollars.

Pour vous, est-ce que c'est logique qu'un gouvernement fasse ça?

Annie Levasseur: Pour moi, non. Ça ne devrait pas faire partie d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. On devrait plutôt aider les secteurs émetteurs à réduire leurs émissions le plus possible et à transitionner vers d'autres secteurs.

Patrick Bonin: Est-ce que ce genre de projet a des répercussions sur les émissions liées à la combustion du pétrole et du gaz?

Annie Levasseur: Ça dépend. Si ces combustibles fossiles sont exportés, après, on ne contrôle pas leur combustion. S'ils sont utilisés au Canada, par exemple, pour le transport, on ne peut pas éliminer... Les combustibles fossiles vont ultimement émettre du carbone, que ce soit au Canada ou ailleurs, et que ce soit comptabilisé ou pas dans notre inventaire, selon la situation.

Patrick Bonin: Je reviens au projet Pathways, qui est le gros projet avancé. Quelle est l'efficacité réelle de ce genre de projet? Doit-on l'évaluer en se basant sur l'ensemble du cycle de vie ou juste sur la production?

Annie Levasseur: Oui. Je pense que toutes les décisions en matière de politiques publiques devraient être prises effectivement en fonction de l'ensemble du cycle de vie. Au Canada, nous sommes des exportateurs d'énergies fossiles, mais, quand nous faisons des choix, nous devrions effectivement considérer le cycle de vie, notamment en raison de cette idée de verrou carbone, qui implique des répercussions à très long terme.

Patrick Bonin: Donc, la faisabilité technico-économique n'a pas réellement été démontrée. Je pense que c'est ce que vous avez mentionné, n'est-ce pas?

Annie Levasseur: Il y a des projets qui existent et qui se développent. Il faut aider le secteur à développer tout ce qui concerne l'élimination du dioxyde de carbone et le captage et stockage du dioxyde de carbone pour qu'on puisse utiliser ces procédés dans les secteurs où on doit les utiliser. Il faut donc soutenir cette industrie dans son développement, parce qu'on va en avoir besoin. Par contre, ça ne devrait pas servir à augmenter le nombre de projets d'énergies fossiles en réduisant son bilan d'émissions.

Patrick Bonin: Est-ce qu'on peut considérer que les crédits d'impôt gouvernementaux pour des projets de capture et de séquestration du carbone, comme le projet Pathways, sont des subventions aux énergies fossiles?

Annie Levasseur: Oui.

Patrick Bonin: Si j'ai bien compris, vous dites que cet argent devrait plutôt être investi dans d'autres solutions de lutte contre les changements climatiques, n'est-ce pas?

Annie Levasseur: Oui.

Patrick Bonin: D'accord.

Est-ce qu'il y a des projets de la même ampleur que le projet Pathways qui sont déployés ailleurs sur la planète?

● (1610)

Annie Levasseur: Oui, il en existe. Comme je le disais, ça s'est développé en premier dans l'industrie des énergies fossiles, qui maîtrise très bien les procédés de capture de carbone. On a commencé par réinjecter ce CO_2 dans les anciens puits de pétrole. Donc, effectivement, ça a été démontré. Cependant, ça peut aussi très bien servir à réduire les émissions résiduelles des cimenteries ou à faire de la bioénergie — c'est ce qu'on appelle la bioénergie associée au captage et stockage du carbone.

[*Traduction*]

[*Français*]

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à M. Rowe pour cinq minutes.

Jonathan Rowe (Les Péninsules-Est, PCC): Merci.

Ma première question s'adresse à M. Whittingham.

Vous avez parlé de la capture du carbone par minéralisation et de la possibilité d'utiliser les sites miniers existants ainsi que leurs résidus et déchets. Je suis curieux. Comment cela se traduit-il en émissions nettes de carbone? N'émettrions-nous pas plus de carbone en utilisant tout cet équipement qui fonctionne au diésel et tous ces concasseurs — qu'ils soient raccordés au réseau électrique ou alimentés au diésel — pour broyer tous ces résidus et les faire passer dans le système?

Y a-t-il une relation positive nette entre la quantité de carbone que nous rejetons dans l'atmosphère et celle que nous essayons de capturer?

Ed Whittingham: Tout à fait, il peut y avoir une relation positive nette. En ce qui concerne la minéralisation, cela dépend de la technique utilisée.

Prenons l'exemple des résidus ultramafiques. C'est un peu comme les passer au micro-ondes et les agiter, ce qui demande beaucoup d'énergie. Il existe d'autres méthodes, où l'on traite ces résidus sur place et où on les cultive en quelque sorte. C'est comme du matériel agricole qui leur passe dessus. C'est beaucoup moins gourmand en énergie...

Jonathan Rowe: Est-ce que quelqu'un le fait déjà?

Ed Whittingham: Oui. Des projets de démonstration sont en cours, y compris au Canada.

Le projet de Thetford Mines est prometteur en raison du volume qu'il permet de traiter et, à terme, de la rentabilité que ses responsables estiment pouvoir atteindre.

Jonathan Rowe: Vous avez mentionné qu'à votre connaissance, seules 100 entreprises se spécialisent dans la capture du carbone. Je ne crois pas que toutes le soient dans la capture du carbone par minéralisation. Vous avez dit que 12 utilisent ce procédé.

Pourquoi y a-t-il 88 entreprises qui envisagent seulement de devenir des entreprises de capture et d'élimination du carbone sans se lancer encore dans ces domaines?

Ed Whittingham: Je suis désolé, monsieur. Je crois que cette question est pour M. Merchant.

Na'im Merchant: Il y a, en effet, une dizaine de projets qui fonctionnent à grande échelle, et cela nous ramène à ce que j'ai dit plus tôt. Il y a un manque de financement disponible pour ce maillon intermédiaire manquant, essentiellement, où des entreprises travaillent en laboratoire et développent des technologies qui peuvent réduire les coûts, diminuer les besoins énergétiques et simplifier les chaînes d'approvisionnement. Leurs innovations sont vraiment passionnantes, mais le financement nécessaire à la démonstration dépasse ce qu'elles pourraient obtenir auprès de sociétés de capital-risque, par exemple.

C'est encore trop risqué pour le financement de projets classique. C'est pourquoi nous plaidons en faveur d'un financement de démonstration dans le cadre du Programme d'innovation énergétique, afin de soutenir des projets comme celui-ci. Cela permettrait de créer des installations pionnières et de développer plus de projets pour transformer leurs innovations en solutions opérationnelles dont elles pourraient tirer des leçons afin de réduire les coûts au fil du temps.

Jonathan Rowe: Vous dites que la difficulté réside dans l'obtention du financement, et c'est justement ma prochaine question.

D'où vient le financement de ces 12 entreprises actuellement en activité? Vient-il du gouvernement — c'est-à-dire des contribuables?

Na'im Merchant: Parmi les entreprises en activité, plusieurs sont soutenues par des acheteurs du secteur privé qui acquièrent des crédits d'élimination du carbone. Il s'agit, pour certains, de banques canadiennes, de Stripe, de Shopify ou de Google. Ce sont généralement de grandes entreprises technologiques en pleine expansion. Peut-être cherchent-elles à réduire leur empreinte carbone. Elles sont relativement rentables et elles achètent des crédits carbone à un prix plus élevé pour soutenir ces entreprises, mais cela a ses limites — comme vous l'avez souligné — et c'est la raison pour laquelle nous n'avons qu'une dizaine de projets en activité, alors que nous en avons besoin de bien plus.

Jonathan Rowe: Le besoin de captage du carbone est aussi grand que l'intérêt que les gens y portent, et je ne vois pas pourquoi nous continuerions d'essayer d'avancer sans pouvoir attirer ces investissements privés et mobiliser les gens.

Je vais passer à une autre question. Nous parlons ici des crédits d'impôt, et il semble que le gouvernement s'apprête à réduire les crédits d'impôt liés au carbone après 2040.

Après 2040, quand ces crédits d'impôt pour le captage du carbone seront réduits de moitié, pensez-vous que la taxe sur le carbone pour les industries devrait aussi être réduite, étant donné que nous n'aurons plus besoin de prélever cet argent pour le verser à l'industrie du captage du carbone?

● (1615)

Na'im Merchant: La tarification du carbone pour les industries sera nécessaire pour soutenir les entreprises, car elle crée une source de revenus stable pour le secteur, ce qui leur permettra de moins dépendre à l'avenir de mesures telles que les crédits d'impôt et les subventions.

Si nous avons une tarification du carbone pour les industries et un système à cet égard qui soient très efficaces, les entreprises disposeront d'une source de revenus qui leur permettra d'attirer des capitaux privés pour se développer, plutôt que d'avoir besoin de subventions publiques.

Jonathan Rowe: Il ne me reste que 10 secondes. J'aimerais donc vous poser une toute petite question à laquelle vous pouvez répondre par oui ou par non.

Pensez-vous que les libéraux et Mark Carney prévoient de rétablir la taxe sur le carbone sur les carburants, et devraient-ils le faire?

La présidente: Je suis désolée. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Rowe. M. Merchant peut cependant répondre rapidement par oui ou par non.

Na'im Merchant: Je ne sais pas.

La présidente: Nous passons maintenant à M. Malette pour cinq minutes. Je vous en prie.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à Mme Levasseur.

Vous en avez déjà parlé tout à l'heure avec mon collègue M. Bonin, mais comment pouvons-nous nous assurer que les projets de technologies de capture, d'utilisation et de stockage du carbone permettront une véritable réduction nette des émissions de gaz à effet de serre, une fois prise en compte l'énergie nécessaire à la capture, au transport et au stockage?

Annie Levasseur: Tout d'abord, cela dépend, bien sûr, de la technique utilisée. La capture directe dans l'air nécessite plus d'énergie que la capture à la cheminée d'une cimenterie, par exemple.

C'est aussi pour cela que je parle d'une feuille de route. Nous devons mener ces actions parallèlement à l'élimination du carbone dans notre système énergétique, de sorte que l'énergie utilisée à cette fin soit, par exemple, de l'électricité décarbonée. Si nous y parvenons sur plusieurs décennies, ce sera bénéfique. Toutefois, l'énergie totale nécessaire n'entraîne pas autant d'émissions de CO_2 que la quantité de CO_2 capturée.

Chris Malette: Avez-vous des idées sur les normes que le gouvernement fédéral devrait utiliser pour mesurer de façon indépendante et vérifier la quantité de CO_2 qui est alors réellement capturée et stockée de façon permanente?

Annie Levasseur: Je ne suis pas une experte en la matière, mais ces normes existent. À l'Académie nationale des sciences, au comité dont je parlais, nous avons expliqué dans le rapport comment nous devrions procéder à la vérification et au suivi pour nous assurer que ces projets produisent réellement les résultats escomptés.

Chris Malette: Je vous remercie, madame Levasseur.

Monsieur Whittingham, selon vous, quelles précautions le gouvernement devrait-il prendre pour s'assurer que les subventions et les crédits d'impôt fédéraux accordés pour les technologies de capture, d'utilisation et de stockage du carbone produisent des résultats mesurables, au lieu de simplement subventionner des projets que les entreprises entreprendraient de toute façon?

Ed Whittingham: Tout d'abord, il est important de reconnaître que pour qu'une entreprise [*difficultés techniques*] puisse bénéficier de l'un de ces crédits d'impôt [*difficultés techniques*] là où elle exerce ses activités, dans le cas du CII-CUSC, il doit exister un protocole provincial correspondant qui offre une garantie en matière de surveillance, de production de rapports et de vérification, comme je l'ai mentionné, du point de vue de l'intégrité environnementale, afin de s'assurer que les résultats escomptés sont atteints.

Comme je l'ai déjà mentionné, les employés de la Direction de la politique de l'impôt et, par conséquent, l'Agence du revenu du Canada, font un très bon travail avec ces demandes. Ils examinent minutieusement les aspects économiques des projets pour s'assurer que, oui… La dernière chose que quiconque souhaite, c'est que l'on dégage des bénéfices exceptionnels, en quelque sorte, mais je suis vraiment convaincu que ce n'est pas le cas.

Soyons réalistes. Qu'il s'agisse de l'élimination du carbone ou du captage du carbone, c'est très coûteux. Ils font partie intégrante de nos objectifs climatiques, mais c'est coûteux. C'est pourquoi nous avons besoin de ces outils pour permettre à ces projets de franchir le cap de la décision finale d'investissement.

Chris Malette: Vous en avez également touché un mot plus tôt en parlant des incitatifs fiscaux. Quelle combinaison de ces incitatifs, de la tarification du carbone, des investissements dans les infrastructures et du financement du secteur privé permettrait d'accélérer le plus efficacement possible les technologies de capture, d'utilisation et de stockage du carbone sans créer de fardeau excessif pour les contribuables?

Ed Whittingham: C'est une bonne question.

Au fond, il faut un système qui fonctionne de concert avec de bonnes limites de cumul fédérales. Les limites de cumul, comme les députés le savent, fixent un plafond au montant total de soutien fédéral et provincial qu'une entreprise peut obtenir pour un projet. Les limites de cumul fédérales pour ces projets de CUSC et d'élimination du carbone sont tout à fait appropriées.

Comme je l'ai mentionné, il faut un marché de la tarification du carbone qui fonctionne bien. Si l'on a un soutien initial qui aide à financer les dépenses d'investissement, puis un soutien en aval avec la tarification du carbone qui aide à couvrir les dépenses d'exploitation, ce sont là, en fin de compte, les deux leviers les plus importants sur lesquels il faut agir pour mobiliser ce capital d'élimination du carbone actuellement inactif. Soyons réalistes. C'est le problème auquel le Canada fait face aujourd'hui. Nous avons aujourd'hui trop de capital d'élimination du carbone qui n'est pas investi.

● (1620)

La présidente: Je vous remercie, monsieur Malette.

[*Français*]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Madame Levasseur, est-ce que vous comprenez pourquoi les entreprises privées, actuellement, ne paient pas pour l'ensemble de leurs projets et demandent des crédits d'impôt, qui sont de 50 % au fédéral et de 10 % en Alberta, par exemple?

Annie Levasseur: Parlez-vous des projets dont on parle aujourd'hui?

Patrick Bonin: Je parle des projets de capture et de séquestration de carbone, comme le projet Pathways.

Annie Levasseur: D'accord.

En fait, c'est un peu normal. On parlait de deux façons de rentabiliser un peu cette chose. On peut vendre des crédits carbone, ce qui peut se faire à court terme, quand on a un bon marché où on met un prix sur le carbone. Donc, il peut y avoir un système d'échange, et ça permet de financer ça. À mesure qu'on avance dans le temps et qu'on se rapproche de la décarbonation complète, les crédits carbone vont disparaître.

Les bénéfices de ces entreprises ne sont pas internalisés, tout comme les coûts engendrés par les pollueurs ne sont pas internalisés dans le prix des produits. C'est la société, c'est le gouvernement qui paie pour ça, par l'entremise des investissements qu'il faut faire en raison des effets négatifs des changements climatiques, qui sont très coûteux, qu'il s'agisse des répercussions sur le système de santé ou de la destruction causée par les événements extrêmes.

Donc, en quelque sorte, c'est normal qu'il y ait un appui des gouvernements pour ces projets, parce que c'est la société au complet qui bénéficie du retrait de ce dioxyde de carbone de l'atmosphère.

Patrick Bonin: Il me semble qu'on peut le voir ainsi: si ce n'est pas l'entreprise qui paie, c'est le gouvernement qui paie, et ce sont aussi les citoyens qui vont payer pour les répercussions des changements climatiques liés à la pollution. Cette internalisation n'est pas faite, actuellement.

Annie Levasseur: Non, pas du tout.

Patrick Bonin: Alors, non seulement c'est la société qui paie pour les dégâts climatiques, la pollution de l'air et ainsi de suite, mais, en plus, il faut qu'on paie pour des entreprises qui sont milliardaires, qui font des profits astronomiques, des profits record. On n'est pas capable de payer pour ça, et plusieurs personnes disent qu'on ne devrait pas le faire. Ce sont les entreprises qui devraient payer pour réduire leurs émissions.

Annie Levasseur: Oui, si on parle de projets qui sont directement associés à des émetteurs, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je parlais plus des projets qui visent uniquement à retirer du dioxyde de carbone de l'atmosphère, comme les projets de capture directe dans l'air, par exemple.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, parce que, en fait, on veut que les émetteurs internalisent le coût de la pollution qu'ils génèrent. Si un émetteur implante un tel projet dans le but de compenser ses émissions, ça devrait effectivement relever du secteur privé.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[*Traduction*]

Monsieur McLean, c'est à vous pour cinq minutes.

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Merci, madame la présidente.

J'ai quelques questions à poser à mon vieil ami, monsieur Whittingham, au sujet de son témoignage aujourd'hui.

Monsieur Whittingham, vous nous avez dit que vous aviez joué un rôle déterminant dans la création du nouveau crédit d'impôt pour la récupération assistée du pétrole… que le gouvernement vient d'inclure dans son énoncé économique du printemps.

Pouvez-vous expliquer pourquoi vous avez fixé le crédit d'impôt pour la récupération assistée du pétrole à la moitié de ce qu'il est aux États-Unis, où nous sommes en concurrence pour des projets?

Ed Whittingham: Monsieur McLean, c'est une bonne question.

Nous avons eu de longues discussions à ce sujet au tout début. La coalition que j'ai mise sur pied cherche à obtenir ici, au Canada, un crédit d'impôt comme celui prévu à l'article 45Q de la loi américaine. Soyons clairs, il s'agit d'un crédit d'impôt à la production, plutôt que d'un crédit d'impôt à l'investissement. Il est versé une fois que les tonnes sont séquestrées sous terre. Il est versé à l'entreprise qui les séquestre.

Pourquoi ce taux est-il de moitié inférieur, monsieur McLean? Je ne vois pas comment répondre à cette question. Par rapport aux crédits au titre de l'article 45Q… C'est un peu comme comparer des pommes et des oranges. Nos crédits d'impôt à l'investissement sont généralement un peu moins élevés que ceux accordés aux États-Unis. Le gouvernement canadien répond que nous avons une tarification du carbone, ce qui constitue une incitation supplémentaire. Lorsque l'on combine les deux, on obtient un coût moyen du carbone comparable à celui des États-Unis.

Greg McLean: Merci.

Monsieur Whittingham, vous vous rappelez sans doute que nous avons eu de longues discussions en 2021 au sujet d'un crédit d'impôt que nous pourrions mettre en œuvre au Canada et qui refléterait le crédit par rapport au coût réel prévu dans le cadre de l'article 45Q. Dans un projet de loi d'initiative parlementaire, nous avons cherché à nous assurer que les entreprises développant des technologies de capture du carbone ne soient pas incitées à partir aux États-Unis. Depuis 2021, la plupart de ces entreprises technologiques, y compris certaines auxquelles vous êtes associé, sont parties s'installer aux États-Unis, car la rentabilité y est meilleure.

Pensez-vous que nous aurions peut-être dû maintenir le leadership sectoriel dont nous jouissions avant l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement?

● (1625)

Ed Whittingham: C'est une autre bonne question.

Soyons clairs, ces départs de l'autre côté de la frontière étaient la grande crainte du gouvernement et de la ministre des Finances de l'époque. Michael Sabia était son sous-ministre. De mon point de vue, je constate le contraire quand je regarde l'élimination du carbone. Nous assistons à une érosion des mesures de soutien aux États-Unis et à un intérêt sans précédent au Canada, en partie parce que le Canada met en place le cadre réglementaire le plus efficace au monde pour encourager l'élimination du carbone.

Dans mes fonctions, je reçois beaucoup de demandes de la part d'entreprises et d'acheteurs, d'ici et d'ailleurs, qui s'intéressent à ce que nous faisons. Une grande différence réside dans le fait que nous bénéficions d'une stabilité politique et de plus de certitude que les États-Unis.

Greg McLean: Je pense que la plupart des gens ne seraient pas d'accord avec vous sur la question de la stabilité politique, monsieur Whittingham.

Vous êtes au cœur de ce débat depuis un certain temps déjà. Vous avez travaillé pour le Pembina Institute?

Quand y avez-vous travaillé?

Ed Whittingham: De 2005 à 2017. J'en ai été le directeur général de 2011 à 2017.

Greg McLean: Avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral en 2015, le Pembina Institute recevait très peu de soutien du gouvernement fédéral. Ensuite, de 2017 à 2023, il a obtenu plus de 11 millions de dollars de subventions fédérales. Votre organisation a peut-être bénéficié d'une partie de ces fonds.

Votre organisation est-elle financée autrement que par les subventions accordées au Pembina Institute qui en ont pratiquement fait une filiale du gouvernement fédéral, si l'on peut dire?

Ed Whittingham: Je ne peux pas me prononcer sur le financement que l'Institut Pembina a reçu depuis mon départ. Non, mon organisation ne reçoit pas d'argent par l'intermédiaire du Pembina Institute.

Greg McLean: Votre organisation est-elle entièrement financée par le gouvernement fédéral?

Ed Whittingham: Non, je ne reçois aucun financement du gouvernement fédéral. J'ai des clients qui font appel à mes services de consultation. Nous comptons, comme membre, la Advance Carbon Removal Coalition, qui est financée à la fois par des dons philanthropiques et par les cotisations de ses membres. Chaque membre paie un certain montant. Par ailleurs, certaines fondations philanthropiques appuient également mon travail.

Greg McLean: Merci. Je vous félicite d'avoir ces clients.

Parlez-moi des 10 millions de dollars et expliquez-moi comment, selon vous, les achats anticipés du gouvernement vont entraîner au Canada 10 fois cette somme en investissements dans l'élimination du carbone, car je trouve que c'est un peu hypothétique. J'aimerais voir cela se concrétiser. Si vous pouvez nous donner plus d'exemples à ce sujet, je pense que le Comité vous en serait reconnaissant.

La présidente: Répondez brièvement, s'il vous plaît, car le temps de parole du député est écoulé.

Allez-y, monsieur Whittingham.

Ed Whittingham: C'est un calcul simple: le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser 10 millions de dollars, puis nous avons amené tout un groupe d'entreprises à s'engager à atteindre un objectif total de 100 millions de dollars, soit 10 fois plus que le montant annoncé par Ottawa.

La présidente: Je vous remercie.

Enfin, nous passons à M. Greaves, pour cinq minutes, par vidéoconférence.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Merci, madame la présidente, et bonjour, chers collègues. Merci à nos témoins de se joindre à nous.

J'aimerais poser ma première question à M. Whittingham.

Je vous remercie de votre présence, monsieur.

Nous comprenons, aux questions de certains de nos collègues, qu'une partie des fondements empiriques des politiques climatiques antérieures adoptées au cours des 11 dernières années est mise à mal et contestée. J'aimerais vraiment vous donner l'occasion, monsieur Whittingham, de préciser les avantages économiques associés, selon vous, à l'élimination du carbone. Vous avez déclaré publiquement que l'élimination du carbone offre au Canada une de ses plus grandes possibilités économiques. Vous vous montrez très optimiste aujourd'hui.

Pouvez-vous expliquer un peu plus comment ces avantages se concrétiseront et, en particulier, nous dire si vous considérez que les technologies d'élimination du carbone offrent des avantages davantage répartis aux collectivités de tout le pays, plutôt que fortement concentrés en un seul endroit, comme certains projets de CUSC nous le laissent présager?

● (1630)

Ed Whittingham: Volontiers, monsieur Greaves.

Je reviens à l'exemple de Thetford Mines, car ce projet est particulièrement prometteur, selon moi, et c'est en partie pourquoi la collectivité y est si favorable. Il s'inscrit dans le cadre de l'initiative DuGrisAuVert, qui vise à transformer un élément négatif en un élément positif en gérant les résidus miniers qui défigurent le paysage et constituent aujourd'hui, en fait, une atteinte à l'environnement.

D'après la modélisation réalisée par Stripe… Encore une fois, Stripe et Frontier ont annoncé un achat de 132 millions de dollars en attente. Il se concrétisera si nous obtenons un signe positif au sujet du crédit d'impôt à l'investissement pour la minéralisation du carbone. D'après nos calculs, pour environ 140 millions de dollars de recettes fiscales non perçues — c'est le coût pour le gouvernement —, cette minéralisation générera 14 milliards de dollars d'investissements dans la minéralisation du carbone rien qu'à cet endroit.

Certes, ce n'est pas un billion de dollars, et je sais que le gouvernement fédéral — je plaisante — ne daigne plus bouger par les temps qui courent à moins de 100 milliards de dollars, mais ce n'est tout de même pas négligeable, surtout dans un secteur encore jeune qui présente un fort potentiel de croissance.

Will Greaves: Je vous remercie de ces précisions supplémentaires.

Je me tourne vers M. Merchant. Je suis heureux de vous revoir. Merci d'être des nôtres aujourd'hui. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit quelque chose qui a retenu mon attention. J'aimerais souligner deux points en particulier.

Tout d'abord, vous avez présenté un résumé très concis de l'importance des technologies d'élimination du carbone, en expliquant qu'elles constituent, au fond, la part de « neutralité » dans « carboneutralité ». C'est vraiment un outil utile qui aide les gens à comprendre les deux colonnes du grand livre comptable, pour ainsi dire, et les deux volets du registre du carbone qui alimentent les vastes discussions sur la carboneutralité, qui est l'objectif climatique envers lequel le Canada demeure engagé, bien sûr.

L'autre observation que vous avez faite et qui a retenu mon attention, en ma qualité de député de Victoria représentant une île et une collectivité côtière, concernait les possibilités d'élimination marine du carbone. J'aimerais beaucoup que vous nous en disiez plus à ce sujet. Selon vous, quelles sont les possibilités qui sont directement liées au milieu marin et aux collectivités côtières de notre pays?

Na'im Merchant: Le Canada est aujourd'hui à l'avant-garde mondiale de l'innovation et de la recherche sur l'élimination marine du dioxyde de carbone, c'est-à-dire sur les moyens d'aider l'océan à accélérer son processus naturel d'élimination de ce composé dans l'atmosphère.

L'océan est maintenant le plus grand puits de carbone du monde, et certaines entreprises favorisent ce processus en augmentant l'alcalinité des rivières ou de zones océaniques à petite échelle. Elles constatent que cette technique réduit l'acidité de ces milieux marins et que, dans les rivières, elle peut restaurer les habitats du saumon. Elle est utilisée depuis des décennies pour contrer les effets des pluies acides sur nos cours d'eau, et il s'avère qu'elle élimine du CO_2 de l'atmosphère.

Notre pays compte plus de lacs, de rivières et de littoral océanique que n'importe quel autre pays du monde. C'est donc un domaine dans lequel nous devrions jouer un rôle de premier plan en Colombie-Britannique et dans le Canada atlantique.

Nous faisons beaucoup de recherche-développement novatrice dans ce domaine, mais des démonstrations à plus grande échelle sont nécessaires. Nous devons nous assurer que les entreprises disposent de bacs à sable réglementaires pour procéder à de grandes démonstrations de cette technologie très prometteuse qui permet d'éliminer le carbone à grande échelle et à faible coût, et de désacidifier des milieux marins partout au pays.

Will Greaves: Oui. Je vous remercie de votre réponse.

Dans le cadre de mes fonctions, j'ai notamment constaté que le stockage du carbone en milieu marin présente aussi des avantages connexes éventuels pour les écosystèmes fluviaux et côtiers. Pouvez-vous nous parler de certains de ces avantages connexes qu'offrent, d'après ce que j'en comprends, les solutions naturelles de stockage du carbone, en particulier dans les régions soumises aux marées, et qui aideraient le gouvernement et les collectivités à atteindre d'autres objectifs importants relatifs à la conservation, à la restauration écologique et ainsi de suite?

La présidente: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît, car le temps de parole est écoulé.

Na'im Merchant: Je dirai qu'une partie du financement des démonstrations devrait servir à valider ces avantages connexes, car ils sont vraiment importants. Ils le sont pour la collectivité, et nous devrions investir des fonds pour vérifier ces avantages écologiques et communautaires. Cela fait partie du financement des projets de démonstration que nous préconisons.

Will Greaves: Merci, madame la présidente.

La présidente: Je vous remercie.

Je remercie tous nos témoins. C'est tout le temps que nous vous avions réservé cet après-midi.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour passer au prochain groupe de témoins.

Merci à toutes et à tous.

● (1630)

_____(Pause)_____

● (1640)

La présidente: Très bien, mesdames et messieurs. Pouvons-nous commencer notre deuxième heure de témoignages dans le cadre de l'étude sur la capture et le stockage souterrain du carbone que nous lançons aujourd'hui?

Je remercie les témoins de s'être joints à nous pour nous faire part de leurs points de vue.

Aujourd'hui, nous recevons Etienne Rainville, vice-président de Clean Prosperity pour le Centre du Canada, ainsi que Chloe McElhone, responsable de recherche.

Bienvenue à vous deux.

Nous avons également, par vidéoconférence, Julia Levin, directrice adjointe, Climat national, du groupe Environmental Defence Canada.

Bienvenue, madame Levin.

En personne, nous accueillons Breanne O'Reilly, directrice des opérations de l'International CCS Knowledge Centre.

Merci. Nous avons hâte de vous entendre.

Chaque organisation disposera de cinq minutes pour présenter quelques observations préliminaires, après quoi nous passerons aux questions des députés. Je vous ferai savoir quand votre temps sera écoulé, si besoin est. Nous essaierons d'avoir une heure productive et efficace.

Je commencerai par M. Rainville.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Etienne Rainville (vice-président, Centre du Canada, Clean Prosperity): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui devant vous.

Je m'appelle Etienne Rainville. Je suis vice-président de Clean Prosperity pour le Centre du Canada. Cet organisme non partisan et à but non lucratif est spécialisé dans les politiques climatiques. Clean Prosperity se concentre sur des solutions axées sur le marché qui réduisent les émissions et favorisent la croissance de l'économie faible en carbone du Canada. Je suis accompagné de ma collègue Chloe McElhone, qui est notre responsable de la recherche. Elle présentera nos observations.

Chloe McElhone (responsable de recherche, Clean Prosperity): Merci, monsieur Rainville.

Je vous remercie, madame la présidente, messieurs et mesdames les membres du Comité, de nous recevoir aujourd'hui.

La capture, l'utilisation et le stockage du carbone présentent au Canada une occasion importante d'attirer des investissements à faibles émissions de carbone, tout en décarbonant l'industrie. Il s'agit d'une occasion pour laquelle le Canada est particulièrement bien placé parce que...

La présidente: Je suis désolée. Nous devons faire une pause un instant. On m'informe que nous n'avons pas de service d'interprétation. Je vais suspendre votre temps de parole.

Tout va bien?

Je suis désolée. Vous pouvez continuer.

Chloe McElhone: Le Canada est particulièrement bien placé pour saisir cette occasion en raison de son vaste potentiel de stockage souterrain et d'un cadre réglementaire conçu pour encourager les projets. Toutefois, cet avantage n'est pas garanti. D'autres pays cherchent aussi à attirer les mêmes investissements, et les projets canadiens stagnent au stade de la décision d'investissement finale.

Le Canada est déjà un chef de file mondial en matière de CUSC, avec d'importantes installations et infrastructures déjà opérationnelles aujourd'hui. Je mentionnerai à cet égard Glacier d'Entropy, Quest de Shell, Redwater de Nutrien, la raffinerie de Sturgeon — toutes situées en Alberta — et Boundary Dam de SaskPower. D'autres sont en construction en Alberta, notamment le centre de séquestration d'Enhance Energy et le projet Path2Zero de Dow.

Jusqu'ici, la technologie la plus répandue au Canada est le captage à la source, qui vise à retirer les émissions avant qu'elles n'atteignent l'atmosphère, en les stockant de façon permanente sous terre, ou en les utilisant dans d'autres procédés, comme la récupération assistée du pétrole. Aujourd'hui, le Canada dispose d'une capacité annuelle de captage de près de quatre millions de tonnes dans des projets de captage à la source. La technologie est éprouvée et les projets existants montrent que le véritable goulot d'étranglement est d'ordre économique.

Pour de nombreuses industries au Canada, le captage du carbone est un des seuls moyens de réduire considérablement les émissions. En 2024, les grandes installations industrielles canadiennes ont déclaré plus de 30 millions de tonnes d'émissions de procédés. Il s'agit d'émissions provenant de réactions chimiques et non de la combustion d'énergies fossiles, ce qui signifie qu'elles ne peuvent être éliminées ni par le remplacement des combustibles fossiles ni par l'électrification. Elles représentent environ les deux tiers des émissions du secteur du ciment et plus d'un tiers de celles des industries des engrais et des produits chimiques. Même dans les secteurs où il existe des moyens de remplacer les combustibles et d'accroître l'efficacité énergétique, le captage du carbone figure souvent parmi les solutions les plus rentables pour réduire les émissions par tonne.

Le Canada a mis en place un solide soutien financier pour le captage du carbone, et les projets en ont besoin. Le crédit d'impôt fédéral à l'investissement couvre la moitié du coût de l'équipement de captage, et l'Alberta ajoute une subvention supplémentaire de 12 %.

Qu'est-ce qui freine les investissements?

Eh bien, les projets de captage du carbone sont uniques en leur genre lorsqu'on les compare à la plupart des autres formes d'investissement à faibles émissions de carbone. Un parc éolien vend de l'électricité, et un projet d'efficacité énergétique s'autofinance grâce à la réduction des coûts de combustible. Un projet de captage du carbone n'a qu'un seul avantage: réduire d'une tonne les émissions de carbone, ou en éviter la production. Cette tonne n'a aucune valeur à moins qu'une politique ne lui en attribue une. Au Canada, c'est la politique de tarification du carbone pour les industries qui donne une valeur économique à ces tonnes captées année après année. Chaque tonne captée par une installation réduit ses coûts de conformité à la réglementation ou lui permet d'obtenir un crédit qu'elle peut vendre.

En théorie, c'est exactement l'incitatif qu'il faut pour réaliser un projet de captage du carbone. En pratique, trois facteurs font obstacle au fait de compter sur ces revenus. Premièrement, les crédits carbone se négocient à un prix inférieur au prix de référence du carbone. Deuxièmement, le prix du carbone augmente lentement et il atteindra 140 $ d'ici 2040. Enfin, les projets de captage du carbone nécessitent d'importantes dépenses en capital s'étalant sur 20 ans et plus. Les revenus récurrents doivent donc être garantis sur une longue période.

Le récent protocole d'entente conclu avec l'Alberta apporte un soutien clair à cet égard, sous la forme d'un prix minimum effectif du crédit de 130 $ la tonne d'ici 2040. Nos modélisations donnent à penser qu'à l'heure actuelle, un projet moyen de captage du carbone nécessite environ 120 $ la tonne, une fois ces incitatifs à l'investissement pris en compte. À 130 $, de nombreux projets peuvent devenir viables, bien que l'inflation en gruge la valeur chaque année. Cela correspond au crédit d'impôt américain au titre de l'article 45Q, qui s'élève à environ 115 dollars canadiens par tonne stockée dès le premier jour. Cela dit, il importe d'atteindre dès que possible un prix élevé pour les crédits carbone. Chaque année supplémentaire qu'il faut pour atteindre 130 $ constitue une année d'incertitude de plus. Les contrats relatifs au carbone fondés sur les différences peuvent aider à combler cet écart en garantissant dès aujourd'hui la valeur future des crédits.

La tarification du carbone n'est pas la seule source de soutien continu. Environ 30 % des émissions nationales du Canada sont attribuables au secteur pétrolier et gazier. Lorsque les installations de ce secteur captent le carbone, elles réduisent l'intensité carbone de leurs carburants et peuvent ainsi obtenir des crédits en vertu de la réglementation sur les carburants propres, ce qui ajoute une source importante de revenus d'exploitation secondaires à ces projets.

Nous ne disons pas pour autant que le soutien financier n'est pas important, car il l'est. Cependant, des revenus récurrents sont essentiels pour mettre en œuvre les projets de captage du carbone et en assurer le fonctionnement à long terme. Si nous trouvons la bonne formule, le Canada pourra faire de cette occasion de croissance une réalité.

Merci. Nous répondrons avec plaisir à vos questions.

● (1645)

La présidente: Merci beaucoup à vous deux.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Levin pour cinq minutes.

La parole est à vous.

Julia Levin (directrice adjointe, Climat national, Environmental Defence Canada): Bonjour. Je vous remercie tous de m'offrir cette occasion d'exprimer le point de vue d'Environmental Defence.

Je m'appelle Julia Levin. Je suis directrice adjointe de notre programme sur le climat national.

Environmental Defence s'inquiète des fonds publics considérables affectés au captage et au stockage du carbone ainsi que de l'utilisation du projet Pathways pour écoblanchir l'image du pipeline Pacific Link et de l'expansion de la production pétrolière et gazière.

Malgré des décennies de recherche et de développement, le procédé de captage et de stockage du carbone demeure coûteux et énergivore, avec un potentiel limité pour produire des réductions d'émissions significatives, rentables et à grande échelle. On le dit extrêmement prometteur, mais les résultats sont bien en deçà des attentes. Tant à l'échelle mondiale qu'ici, au pays, la grande majorité des projets de captage et de stockage du carbone ne voient jamais le jour. Les autres ont du mal à atteindre les cibles promises.

Au Canada, on compte actuellement moins de 10 projets commerciaux de captage et de stockage du carbone en activité, et ceux-ci ne captent que 0,05 % des émissions nationales. La capacité mondiale de captage du carbone s'élève à environ 50 millions de tonnes de CO_2 par année, soit moins de 0,1 % des émissions mondiales annuelles de carbone, un chiffre qui a peu augmenté au cours de la dernière décennie.

La majeure partie du carbone capté sert à la récupération assistée du pétrole afin d'atteindre des gisements qui, autrement, n'auraient pas été exploitables. Il ne s'agit pas d'une stratégie climatique, mais bien d'une stratégie de production pétrolière. Une production pétrolière accrue entraîne davantage de feux de forêt, de sécheresses et d'inondations, ce qui se traduit par une détérioration de la santé des Canadiens, des maisons inassurables et une hausse des prix des aliments.

Malgré cela, le gouvernement du Canada s'apprête à élargir le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage et le stockage du carbone afin d'y inclure les projets de récupération assistée du pétrole, ou RAP. Lors de l'instauration de ce crédit d'impôt, malgré les objections de plus de 400 experts de premier plan au Canada, le gouvernement l'avait défendu en affirmant qu'il ne s'appliquerait pas à la RAP. Le premier ministre est depuis revenu sur cette promesse, et le Canada subventionnera désormais la production pétrolière, ce qui constitue une violation des lignes directrices du pays en matière de combustibles fossiles, comme l'admettent même les fonctionnaires du gouvernement.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les sommes colossales de fonds publics promises au projet de captage et de stockage du carbone Pathways. Le projet Pathways est proposé par l'Oil Sands Alliance, qui représente cinq des plus grandes sociétés d'exploitation des sables bitumineux au Canada. Il nécessiterait plus de 650 kilomètres de conduites de CO_2 à haute pression pour acheminer le carbone capté depuis diverses installations de sables bitumineux vers un centre de stockage souterrain près de Cold Lake, en Alberta.

L'Oil Sands Alliance a déclaré que la construction du projet de captage et de stockage du carbone Pathways pourrait coûter jusqu'à 30 milliards de dollars, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux projections antérieures. Les contribuables canadiens et albertains sont déjà tenus de payer une part importante de cette somme, pouvant atteindre 20 milliards de dollars. Les membres de l'Oil Sands Alliance pourraient couvrir la majeure partie de ces coûts grâce à leurs bénéfices d'un seul trimestre, compte tenu des profits exceptionnels qu'elles réalisent cette année.

Néanmoins, les sociétés pétrolières et gazières continuent de réclamer des subventions plus importantes. De toute évidence, leurs efforts de lobbying portent leurs fruits, puisque le gouvernement a dit qu'il couvrirait également les coûts d'exploitation courants du projet. Cela pourrait coûter aux Canadiens jusqu'à un milliard de dollars de plus par année pendant toute la durée de vie de ces projets.

Parallèlement, les réductions d'émissions promises par le projet ont considérablement diminué. Au départ, les entreprises participantes ont dit que le projet permettrait de réduire les émissions de CO_2 de 10 à 12 mégatonnes par année d'ici 2030 et jusqu'à 40 mégatonnes par année d'ici 2050. Aujourd'hui, elles disent qu'il ne permettra de capter que 6 mégatonnes par année, et ce, à partir de 2035 seulement. Même si le projet Pathways atteignait son objectif — ce qui est peu probable compte tenu des antécédents de ces projets —, cela ne représenterait qu'un maigre 6 % des émissions des sables bitumineux et seulement 3 % de l'ensemble des émissions du secteur. Pour mettre les choses en contexte, le pipeline Pacific Link, pour lequel le projet Pathways sert d'écoblanchiment, entraînerait à lui seul près de 30 mégatonnes de pollution supplémentaire par les gaz à effet de serre.

Pendant ce temps, sur le terrain, les collectivités de l'Alberta s'inquiètent des risques pour la sécurité et la santé liés à ce projet, risques qui ont été largement ignorés par les décideurs. Par l'intermédiaire de la coalition « No to CO2 », de nombreux membres des collectivités touchées, notamment des propriétaires fonciers, des agriculteurs et des groupes autochtones, ont fait part de leurs préoccupations concernant la sécurité des pipelines, les eaux souterraines, les droits des Autochtones et la protection civile. Je sais qu'ils seraient très heureux de s'adresser eux aussi à vous à ce sujet et d'apporter ce point de vue local.

En conclusion, je tiens à souligner que le Canada est à la traîne dans la transition mondiale vers l'électricité propre. Les éléments clés de la transition énergétique comprennent l'abandon des combustibles fossiles; l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et des options de stockage; l'électrification directe des transports, des résidences et de l'industrie; ainsi que des améliorations significatives en matière d'efficacité énergétique.

Des solutions rentables, éprouvées et fiables sont déjà prêtes à être déployées à grande échelle. Ce ne sont pas seulement des solutions climatiques, mais également des solutions plus abordables, plus fiables et plus sûres pour les Canadiens. Alors que nos homologues à travers le monde s'engagent dans cette voie, les décisions du gouvernement maintiennent le Canada prisonnier d'une industrie en déclin. À moins que nous ne changions de cap, les Canadiens continueront d'être laissés pour compte, et ce sont eux qui en paieront le prix.

● (1650)

Encore une fois, merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, madame Levin.

Je cède maintenant la parole à Mme O'Reilly, pour cinq minutes. Merci.

Breanne O'Reilly (directrice des opérations, International CCS Knowledge Centre): Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité de m'accueillir aujourd'hui.

Je m'appelle Breanne O'Reilly et je suis directrice des opérations de l'International CCS Knowledge Centre.

Le Centre a pour mission de promouvoir et de réduire les risques des procédés de CUSC ainsi que l'élimination industrielle du carbone grâce à un soutien technique, stratégique et politique, ainsi qu'en diffusant les connaissances acquises tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le captage du carbone n'est pas une solution universelle, mais il constitue une option importante pour atteindre nos cibles climatiques. Nous savons que le procédé fonctionne. Nos défis consistent à le déployer de manière économique et fiable à grande échelle.

Le Canada est un chef de file en la matière. Depuis plus de 25 ans, nous menons des activités de surveillance et de vérification du stockage à long terme sur le site de Weyburn-Midale, en Saskatchewan. Boundary Dam capte et stocke le CO_2 depuis 12 ans, et Quest le capte depuis 11 ans. Nous avons également mis en place une infrastructure de transport importante grâce au réseau principal de transport du carbone de l'Alberta, et d'autres projets sont en cours d'élaboration ou d'exploitation partout au pays.

Le Canada est reconnu à l'échelle internationale pour cette expérience et ce savoir-faire. Nos compétences en ingénierie, en caractérisation du sous-sol, en surveillance, en cadres de réglementation et en intégration de projets sont très recherchées à l'échelle internationale.

Il y a là aussi une valeur ajoutée. Je reviens tout juste des Philippines, où j'ai pris la parole lors du Forum énergétique de l'ANASE, à l'occasion duquel j'ai rencontré des fonctionnaires et des représentants du secteur privé pour les aider à affronter les défis que le Canada a déjà relevés.

Malgré ce savoir-faire, il est difficile de lancer de nouveaux projets pour plusieurs raisons. Le captage du CO_2 constitue la première étape de la chaîne de valeur. Il faut ensuite comprimer, transporter, stocker ou utiliser ce CO_2 et en assurer la surveillance. Ces projets constituent des investissements coûteux et à long terme; ils exigent une coordination et une gestion des risques tout au long de la chaîne de valeur pour être commercialement viables.

Ce n’est pas parce qu’une technologie fonctionne dans une application donnée qu’elle fonctionnera nécessairement aussi bien dans toutes les applications. Les défis liés à l'intégration dans différents procédés industriels comprennent notamment les problèmes de concentration du CO_2 ou d'impuretés dans les gaz de combustion, les besoins en énergie et en eau, l'empreinte nécessaire, l'accès au transport et au stockage, ainsi que l'équilibre entre les coûts d'investissement et d'exploitation.

Les projets de démonstration sont essentiels pour générer les données permettant de surmonter ces défis et d'orienter les projets futurs. L'investissement public aide à surmonter ces obstacles. Le financement canadien de la recherche et de la démonstration a contribué à réduire les incertitudes techniques. Les crédits d'impôt à l'investissement pour des projets de CUSC aident à couvrir les coûts initiaux. La tarification du carbone attribue une valeur aux émissions évitées. Les contrats sur différence pour le carbone permettent de gérer l'incertitude au fil du temps. Le développement des infrastructures et les cadres de réglementation favorisent la coordination, l'obtention des permis et la confiance à long terme. Tous ces mécanismes se complètent, et aucune mesure ne permet à elle seule de surmonter tous les obstacles.

Les entreprises ont pour mission de produire les matériaux et les produits énergétiques dont dépendent les Canadiens. Bon nombre d'entre elles jouent un rôle crucial pour la sécurité énergétique et la compétitivité internationale du Canada. Les procédés de CUSC sont des outils dont elles peuvent se servir pour réduire leurs émissions et créer de la valeur. Toutefois, ces investissements doivent s'inscrire de manière cohérente dans leurs activités principales, surtout lorsqu'elles sont en concurrence sur les marchés mondiaux.

Pour favoriser la poursuite du déploiement, nous devons garantir la prévisibilité des décisions d'investissement. Ces projets s'étendent sur des décennies et nécessitent des capitaux importants. Les décisions doivent reposer sur la confiance dans la réglementation et dans la valeur financière des réductions d'émissions. Nous devons lier le financement des projets de démonstration au déploiement industriel, en appuyant les démonstrations qui cernent les défis industriels, génèrent des données de rendement et ouvrent la voie à des projets commerciaux. Nous devons continuer à soutenir le développement coordonné des infrastructures. Le partage des coûts de transport et de stockage peut servir à plusieurs projets et réduire considérablement les coûts, mais cela nécessite une coordination des investissements, des capacités et des échéanciers de développement.

Le Canada possède des décennies d'expérience en gestion du carbone, et nous avons déjà investi massivement dans ce secteur. L'occasion qui s'offre à nous aujourd'hui est de mettre à profit nos connaissances pour soutenir les industries canadiennes concurrentielles, réduire les émissions et créer des projets et des capacités reconnus à l'échelle internationale.

La prochaine étape dépend non seulement de l'avancement des différents projets et des technologies concernées, mais aussi de la mise en œuvre efficace des réductions d'émissions au sein des industries et des secteurs de l'économie qui en dépendent.

● (1655)

La présidente: Merci beaucoup, madame O'Reilly.

Nous allons maintenant passer aux questions des députés. Nous commencerons par le Parti conservateur et M. Leslie, qui dispose de six minutes.

Branden Leslie: Merci, madame la présidente.

Je commencerai par vous, madame O'Reilly.

La ministre Dabrusin revient tout juste de Chine où elle a salué le renforcement de la coopération en environnement avec le gouvernement du Parti communiste chinois. Entretemps, en ce premier semestre seulement, la Chine a lancé des chantiers de centrales au charbon pour produire 25 gigawatts supplémentaires. La Chine n'impose aucune obligation d'utiliser une technologie de captage du carbone dans ce contexte.

Je comprends le travail que vous avez accompli, en tant qu'organisation. Nous sommes bien placés, mais que faisons-nous concernant nos relations avec des pays qui produisent manifestement bien plus? Comment pouvons-nous, au mieux, encourager le Parti communiste chinois à adopter des technologies canadiennes comme celles-ci?

Breanne O'Reilly: La Chine est un cas intéressant, notamment parce que... Oui, vous avez raison. Elle augmente sa production d'électricité. C'est également l'un des pays qui déploie aujourd'hui le plus rapidement les procédés de CUSC.

S'intéresse-t-elle aux technologies canadiennes? Non. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Elle a mené beaucoup de ses propres travaux de recherche et développement sur les amines. Cependant, elle a fait appel à une grande expertise canadienne pour l'exploitation et la mise à l'échelle, en particulier dans le domaine de la production d'électricité au charbon. Boundary Dam capte le carbone depuis 12 ans, et bon nombre des connaissances acquises sont aujourd'hui mises à profit dans les projets chinois.

Branden Leslie: Par curiosité, ont-ils un marché du carbone? Qui achète les crédits générés par la Chine grâce à l'utilisation et au stockage du carbone sur place?

Breanne O'Reilly: Il n'y a pas de marché du carbone là-bas pour l'instant. C'est le gouvernement chinois qui décide des projets qui seront mis en œuvre. Ce serait bien si on pouvait intégrer ce genre de choses et simplement décider: « Vous décarbonez », et c'est parti.

Branden Leslie: Je ne m'aventurerais pas à dire que les dictatures chinoises sont sympathiques en matière de mise en œuvre...

Breanne O'Reilly: Non.

Un député: Ouf.

Branden Leslie: C'est ce que je dis. Oui. Change de perspective, mon vieux.

D'après votre expérience avec les promoteurs de projets de captage du carbone, dans quelle mesure la difficulté à mener à bien ces projets — c'est-à-dire la décision finale d'investissement — découle-t-elle des retards dans l'octroi des permis et de l'incertitude entourant les programmes gouvernementaux censés faciliter leur mise en œuvre?

Breanne O'Reilly: Très peu de difficultés découlent des coûts d'investissement et de cet aspect-là. Le défi réside dans le financement du projet tout au long de sa durée de vie opérationnelle.

Quant à l'argument de Clean Prosperity, ce sont les aspects économiques liés à la tarification du carbone et la valeur attribuée à la réduction des émissions qui font que les projets peinent à aboutir à une décision finale d'investissement.

● (1700)

Branden Leslie: Je crois qu'au cours de votre témoignage, vous avez parlé des 130 $ en 2040, mais le défi avec ce prix affiché, en réalité...

Supposons qu'il y ait suffisamment de mesures de soutien initiales, grâce aux crédits d'impôt à l'investissement ou à d'autres mécanismes, pour permettre la mise en chantier. Nous avons une entente dans le cadre du protocole d'entente selon laquelle ce prix augmentera progressivement. Comment éviter les périodes intermédiaires pendant lesquelles nous n'atteignons aucun des objectifs fixés ou ne parvenons pas à suivre le rythme des crédits à la production accordés aux États-Unis?

En fin de compte, ce sont les contribuables qui devront supporter des coûts imprévus s'ajoutant aux coûts initiaux, et ce, en plus de la création de crédits d'impôt.

Breanne O'Reilly: En fait, c'est dans la déclaration de Chloé McElhone qu'il a été question de...

Branden Leslie: C'est donc une question qui s'adresse à vous deux.

Breanne O'Reilly: D'accord.

Je ne sais pas si vous souhaitez intervenir en premier sur la tarification du carbone.

Chloe McElhone: Bien sûr. Merci.

Comme je l'ai mentionné, le soutien financier est important au départ pour lancer les projets, mais ceux-ci ne sont pas prévus pour une durée d’exploitation de cinq, dix ou quinze ans. Ils s’inscrivent sur au moins 20 ans, et il faut compter les coûts permanents de suivi et de vérification, même lorsque le carbone n’est plus capté.

L'écart — ou l'occasion, franchement — réside dans ce soutien continu provenant des marchés industriels du carbone. Il ne s'agit pas d'argent provenant directement du gouvernement. Il s'agit plutôt d'un marché créé et réglementé par le gouvernement qui incite l'industrie à capter le carbone et à réaliser ces investissements, en lui offrant une source de revenus supplémentaire grâce à la génération de crédits qu'elle peut monnayer et vendre. Cela contribue également à réduire les coûts de conformité pour d'autres entreprises industrielles grâce à l'achat de crédits générés par des projets de captage du carbone, lorsque leurs propres possibilités de décarbonation peuvent être limitées ou plus coûteuses.

Breanne O'Reilly: La seule chose que j'ajouterais, c'est qu'il existe des mécanismes régissant l'accès aux crédits de carbone: vous vous engagez à capter une certaine quantité de CO_2 pendant toute la durée de votre projet. Si vous ne respectez pas cette obligation, vous êtes tenu de rembourser une partie de ces crédits.

Branden Leslie: Je vais m'en tenir à ce que vous avez dit, madame O'Reilly, car je sais que vous avez rédigé cela en août dernier.

Vous avez dit que certains projets canadiens de captage du carbone sont déjà viables sur le plan économique. Pouvez-vous nous en donner quelques exemples?

Breanne O'Reilly: Quest et North West Redwater, grâce au Règlement sur les combustibles propres, génèrent déjà des revenus.

Branden Leslie: Il n'y a aucun financement gouvernemental continu, à quelque niveau que ce soit, pour les deux projets que vous avez mentionnés.

Breanne O'Reilly: C'est exact.

Branden Leslie: Vous avez également écrit que le captage du carbone issu de certains procédés industriels peut coûter plus de 100 ou 200 $ la tonne. À partir de quel moment les coûts d'exploitation liés au captage deviennent-ils potentiellement si élevés que le soutien gouvernemental ne peut vraiment plus se justifier?

Breanne O'Reilly: Quelques projets ont marqué une pause, car leurs responsables estiment que le coût de 140 $ la tonne n'est pas suffisamment rentable pour qu'ils puissent aller de l'avant. Par ailleurs, les promoteurs de certains projets, comme l'usine de pâte à papier Mercer en Alberta, ont envisagé d'abord une remise à niveau, de sorte que lorsqu'ils ajouteront le captage, ils puissent disposer d'un système de captage du carbone pour toute la durée d'exploitation.

Tout dépend entièrement de l'installation et de ce qu'elle cherche à accomplir.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Leslie.

Nous cédons maintenant la parole à M. Grant pour six minutes.

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins de se joindre à nous.

Madame McElhone, que nous révèlent les données disponibles concernant le coût par tonne d'émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au captage et au stockage du carbone, comparativement à d'autres mesures de décarbonation industrielle?

Chloe McElhone: Il convient notamment de distinguer le coût par tonne évitée de celui par tonne captée. L'évaluation de ces facteurs économiques par tonne évitée dépendra fortement de la province où se situe le projet de captage du carbone. La consommation d'électricité associée aux équipements nécessaires est importante; on considère donc qu'il y a une « pénalité énergétique » liée à ce processus. Celle-ci sera plus ou moins importante selon l'intensité en émissions du réseau électrique dans lequel se trouve l'installation de captage du carbone.

Les facteurs économiques seront différents lorsque le coût par tonne évitée sera plus élevé que le coût par tonne captée. La raison pour laquelle nous raisonnons souvent « par tonne captée », cependant, est que c'est souvent ainsi que sont déterminés les crédits de compensation et les crédits générés par le captage de ce carbone. De petits volumes sont mis de côté en cas de renversement de la situation, mais, en général, on mesure en fonction de la tonne captée, puis stockée.

C'est en cela que la terminologie diffère.

● (1705)

Wade Grant: Quelles données les promoteurs de projets devraient-ils être tenus de divulguer afin que le gouvernement et le public puissent évaluer de manière indépendante les coûts des projets, les réductions d'émissions et le recours au financement public?

Chloe McElhone: Je ne suis pas aussi experte que d'autres ici présents en ce qui concerne les crédits d'impôt à l'investissement et les exigences associées à leur obtention.

En ce qui concerne la génération de crédits de carbone et la tarification du carbone, des protocoles établis et bien définis comportent des exigences et des méthodologies très claires précisant comment et quand un projet de captage du carbone peut générer des crédits de carbone et bénéficier d'un flux de revenus continu provenant de cette source; il existe également des exigences très claires concernant la déclaration à ce sujet, la vérification continue de ces données ainsi que leur suivi à long terme.

Wade Grant: Merci.

Madame O'Reilly, d'après l'expérience internationale — je crois que vous en avez parlé plus tôt —, quels sont les principaux obstacles techniques, financiers et réglementaires qui empêchent le déploiement à l'échelle commerciale de projets de CUSC au Canada?

Breanne O'Reilly: Il s'agit de la stabilité et de la certitude des politiques, comme des témoins l'ont évoqué dans leurs réponses.

Quand la valeur future de la réduction des émissions est incertaine, il devient extrêmement difficile de réaliser les investissements à grande échelle nécessaires pour faire progresser le captage du carbone.

Wade Grant: En ce qui concerne les crédits d'impôt à l'investissement dont je parlais, monsieur Rainville, dans quelle mesure les crédits d'impôt fédéraux existants et les autres incitatifs financiers sont-ils efficaces pour attirer des investissements privés dans des projets de CUSC, et quels changements permettraient d'améliorer leur efficacité?

Etienne Rainville: La principale critique à l'égard du régime des crédits d'impôt à l'investissement a généralement porté sur la rapidité d'accès pour plusieurs promoteurs. La mise en œuvre de ces projets a effectivement fait face à plusieurs retards et c'est ce qui préoccupait bon nombre de promoteurs de projets — qu'il s'agisse de CUSC ou d'autres initiatives. La plupart de ces problèmes ont été résolus, et les crédits d'impôt à l'investissement fonctionnent efficacement aujourd'hui.

Les grandes questions sont d'ordre politique et portent sur l'avenir du régime de tarification du carbone… Le seuil de référence, les garanties et tous ces éléments doivent encore être réglés au cours des prochains mois, et c'est franchement ce que les promoteurs de nombreux projets attendent de savoir: à quoi ressemblera le régime de tarification du carbone issu du protocole d'entente conclu avec l'Alberta pour le reste du pays.

Wade Grant: Je m'adresse de nouveau à vous, madame O'Reilly.

Quels enseignements le Canada peut-il tirer des projets de captage du carbone à grande échelle en ce qui concerne les coûts de construction, le rendement opérationnel, les taux de captage et la fiabilité des projections d'émissions et de réductions?

Breanne O'Reilly: Vous faites référence aux projets internationaux?

J'ai dit que le Canada occupe la troisième place au monde pour le nombre de projets en exploitation. Nous constatons qu'il y a beaucoup à apprendre, à l'échelle internationale, des projets canadiens.

Les deux autres pays qui affichent un taux d'exploitation supérieur à celui du Canada sont les États-Unis et le Royaume-Uni. Les projets américains portent principalement sur la production d'éthanol et la récupération assistée du pétrole. Bien sûr, nous pourrions améliorer notre captage d'éthanol au Canada. Nous ajoutons maintenant la récupération assistée du pétrole aux crédits d'impôt à l'investissement. C'est une leçon que nous avons déjà mise en pratique.

La confiance du public et des investisseurs dans la réduction des émissions à long terme est, en réalité, ce qui empêche le Canada de lancer beaucoup plus de projets dès maintenant.

Wade Grant: Je sais qu'il me reste plus de quatre secondes, madame la présidente, mais je cède le reste de mon temps de parole.

La présidente: Merci, monsieur Grant.

[*Français*]

Monsieur Bonin, la parole est à vous pour six minutes.

Patrick Bonin: Madame la présidente, c'est avec plaisir que je prendrai le temps de parole de mon collègue, si vous le voulez bien.

Madame Levin, vous avez parlé de chiffres. On parle d'un montant potentiel de 30 milliards de dollars pour le coût du projet Pathways, qui vise à faire de la capture et de la séquestration de carbone. Évidemment, il y a la moitié qui serait fournie sous forme de crédits d'impôt, donc 15 milliards de dollars proviendraient du fédéral. Est-ce que vous pouvez nous confirmer ce chiffre?

De plus, je pense que vous avez parlé de 1 million de dollars de plus par année pour les frais d'exploitation. Est-ce que ça correspond aux chiffres que vous avez concernant le coût de ce projet-là?

● (1710)

[*Traduction*]

Julia Levin: Les estimations du coût du projet Pathways ont varié. À l'origine, les entreprises avaient avancé un chiffre d'environ 16,5 milliards de dollars, mais, dans leurs témoignages et mémoires présentés à la Chambre des communes ces dernières années, elles ont dit que ce coût pouvait atteindre 30 milliards de dollars. Et il ne s'agit là que des coûts d'investissement. Ces entreprises n'ont jamais fourni de ventilation, ni publiquement ni dans leurs négociations avec le gouvernement, de ce que ce montant comprend réellement. Il y a le pipeline, qui représente une partie extrêmement coûteuse du projet, mais il y a également plusieurs installations de captage du carbone. C'est un projet incroyablement complexe.

Quant aux coûts d'exploitation, que les gouvernements précédents avaient refusé de prendre en charge, ils dépendent du coût des crédits pour combustibles propres. Aux coûts actuels, cela représenterait 500 millions de dollars par année en coûts d'exploitation, et ce, chaque année pendant 20 ou 30 ans. Ce chiffre sera probablement plus proche de 1 milliard de dollars, compte tenu de la valeur que ces crédits auront dans une décennie. Un milliard de dollars par année, plus les 30 milliards de dollars, cela équivaut à environ 60 milliards de dollars pour ce projet s'il fonctionne pendant 30 ans.

[*Français*]

Patrick Bonin: Est-ce que vous allez pouvoir nous fournir, peut-être de manière écrite, les calculs que vous venez de faire? Nous vous en serions reconnaissants.

[*Traduction*]

Julia Levin: Oui.

[*Français*]

Patrick Bonin: En ce qui concerne cet argent, il faut aussi garder en tête qu'il y a un pipeline de 43 milliards de dollars qui va être financé par de l'argent public.

Selon vous, est-ce que ce projet de capture de carbone est suffisant pour éliminer les émissions supplémentaires du nouveau pipeline Pacific Link, s'il est mis en place?

[*Traduction*]

Julia Levin: Pas du tout. L'augmentation de la production qui serait nécessaire pour alimenter un tout nouvel oléoduc d'une capacité d'un million de barils équivaut à 30 millions de tonnes par année. Dans le meilleur des cas pour ce projet — le scénario le plus optimiste des entreprises —, on parle de six millions de tonnes d'ici 2035. Aucun de ces projets n'a jamais atteint sa cible.

C'est pour compenser dès maintenant l'augmentation de la production. Au départ, quand ces entreprises ont présenté ce projet il y a cinq ans pour contourner des exigences réglementaires, comme le plafonnement des émissions, elles voulaient contrer les émissions existantes et non les émissions accrues futures. Ce projet revient à essayer de nettoyer l'océan avec un dé à coudre au regard des émissions du secteur.

[*Français*]

Patrick Bonin: Je pense que le GIEC, soit le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a comparé les moyens de réduire les émissions et de lutter contre les changements climatiques quant à leur coût et à leur efficacité.

Comment ces projets de capture et de séquestration de carbone se comparent-ils aux autres solutions pour réduire les gaz à effet de serre?

[*Traduction*]

Julia Levin: Le GIEC a été très clair — et je pourrai transmettre cela au Comité par la suite : les procédés de CUSC constituent l'option d'atténuation la moins efficace et la plus coûteuse.

Lorsque nous parlons de CUSC dans le secteur pétrolier et gazier — ce qui correspond à l'essentiel des discussions sur le sujet —, ces projets sont des actifs irrécupérables. C'est une industrie dont nous devons nous éloigner. Les équiper de cette technologie pour les 30 prochaines années ne constitue pas une décision de décarbonation.

Dans les secteurs de l'acier et du ciment — où aucun projet de CUSC n'a encore vu le jour, malgré des décennies d'efforts —, les installations de CUSC seraient une option d'atténuation beaucoup plus coûteuse que, par exemple, l'utilisation d'hydrogène vert et de fours à arc électrique dans la sidérurgie.

[*Français*]

Patrick Bonin: Je reviens sur ces fameux coûts élevés.

Pourquoi les entreprises pétrolières et gazières ne paient-elles pas? Pourquoi est-ce le gouvernement qui paie? Pourquoi a-t-on besoin d'argent public pour réaliser des projets? Pourquoi va-t-on donner des milliards de dollars, encore une fois, aux entreprises pétrolières et gazières?

[*Traduction*]

Julia Levin: Les sociétés pétrolières et gazières ont recours à des procédés de CUSC depuis des décennies comme stratégie de production pétrolière visant à maximiser l'extraction de leurs gisements existants. Au cours des 10 dernières années, elles ont compris qu'elles pouvaient les présenter comme une stratégie climatique afin d'obtenir des fonds gouvernementaux. C'est ce qui se passe actuellement. Ces sociétés sont tout à fait en mesure de couvrir elles-mêmes ces coûts. Si nous avions des règlements qui les obligeaient à assumer la responsabilité de leurs propres niveaux de pollution, elles devraient investir leur propre argent dans ce projet. En réalité, elles ne veulent pas que ce projet voie le jour. Elles s'en servent simplement comme prétexte pour échapper à la réglementation et écoblanchir une production accrue. Cette année, en un seul trimestre, les profits de quatre des cinq entreprises ont atteint 13,5 milliards de dollars. Elles n'ont pas besoin des subventions canadiennes.

● (1715)

[*Français*]

Patrick Bonin: Est-ce que vous pensez qu'il est possible, par exemple, qu'on dise qu'on va faire de la capture et de la séquestration de carbone et qu'on investisse un peu là-dedans en commençant la construction du pipeline, mais que, finalement, quand le pipeline sera construit, on abandonne complètement la justification soi-disant verte du projet et on ne fasse pas de capture et de séquestration de carbone?

[*Traduction*]

La présidente: Veuillez répondre brièvement, madame Levin, car nous n'avons plus de temps.

Julia Levin: Nous avons déjà constaté ce décalage dans les échéanciers. Le pipeline suit un échéancier beaucoup plus rapide que le projet de CUSC. Nous avons également constaté, dans le protocole d'entente, une réduction des engagements de réduction des émissions promis dans le cadre de ce projet. C'est certainement pour cette raison que je continue de dire qu'il s'agit d'un projet d'écoblanchiment.

La présidente: Merci beaucoup.

[*Français*]

Merci, monsieur Bonin.

[*Traduction*]

Nous donnons la parole à M. McLean pour cinq minutes.

Greg McLean: Merci.

Je vais poursuivre avec Mme Levin.

C'est un témoignage très intéressant. Merci.

Madame Levin, le 4 novembre 2025, le gouvernement a présenté un budget à la Chambre des communes indiquant qu'il n'y aurait pas de crédits d'impôt pour la récupération assistée du pétrole. Puis, 23 jours plus tard, il a conclu un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Alberta — c'est là que j'habite — disant qu'un crédit d'impôt serait accordé pour la récupération assistée du pétrole. En moins de 23 jours, et moins de 10 jours après l'adoption de ce budget, le gouvernement du Canada — le premier ministre — est complètement revenu sur cette promesse. Dites-moi ce que cela vous inspire relativement à la confiance que l'on peut accorder au gouvernement.

Julia Levin: Ce revirement concernait une approche de longue date du crédit d'impôt à l'investissement en matière de CUSC: celui-ci ne devait pas servir à la récupération assistée du pétrole. C'était la promesse faite lorsque ce crédit d'impôt a été instauré. Ce revirement constituait également une violation des politiques du gouvernement. Je pense que les Canadiens ont le droit de se sentir trahis, car ce gouvernement subventionne désormais l'augmentation de la production pétrolière.

Greg McLean: Merci.

Quant aux autres dépenses vertes auxquelles le gouvernement s'est engagé, tant dans ce budget que dans la mise à jour économique du printemps, trouvez-vous qu'il tient un double discours en poursuivant l'exploration pétrolière et gazière, tout en la rendant plus coûteuse, alors qu'il continue de financer des organisations vertes partout dans le monde?

Julia Levin: En général, une stratégie d'investissement cohérente en matière de transition énergétique ne consiste pas à avoir un pied sur l'accélérateur et l'autre sur le frein. C'est formidable de voir certains investissements dans les énergies propres, mais ceux-ci ne peuvent pas s'accompagner de subventions massives pour les combustibles fossiles. C'est pourtant ce que fait ce gouvernement.

Greg McLean: D'accord. Vous dites là ce que je pense moi aussi: que le gouvernement dépense l'argent des contribuables canadiens dans deux directions à la fois. Pouvez-vous le confirmer?

Julia Levin: Oui.

Greg McLean: Madame McElhone, j'aimerais parler des contrats de différence sur le carbone.

Le problème avec les contrats sur différence pour le carbone, c'est qu'il existe déjà un prix industriel du carbone, qui est un mécanisme d'intervention gouvernementale. Lorsque vous introduisez un contrat sur différence pour le carbone, vous dites en fait que les contribuables vont le subventionner en plus du prix industriel du carbone — ce qui peut être faisable ou non sur n'importe quel marché à un moment donné.

Pouvez-vous nous dire, aux fins de transparence, en quoi cela profite aux contribuables, qui ont besoin de connaître le coût total — qu'on puisse l'appeler « subvention » ou « atténuation » — des émissions de carbone auxquelles nous devons faire face dans la société?

Chloe McElhone: Merci pour cette question.

La stratégie de tarification du carbone est réajustée à l'échelle nationale avec la prochaine révision et l'examen du seuil de référence fédéral. Nous avons également constaté ces changements dans le protocole d'entente et l'accord de mise en œuvre conclus avec l'Alberta.

Les contrats sur différence pour le carbone fonctionnent en envoyant un signal concernant une partie des émissions. Je crois que l'accord de mise en œuvre prévoyait un volume d'environ 75 mégatonnes sur la durée de vie du projet. Cela vise à signaler aux autres industries et aux installations réglementées que la politique et le cadre qui soutiennent la tarification du carbone sont maintenus.

● (1720)

Greg McLean: Je suis désolé. Je dispose de peu de temps.

La question que j'ai posée portait sur la transparence envers les contribuables quant au coût que représente pour eux la taxe industrielle sur le carbone, en fait de consommation d'énergie, ainsi que sur les contrats sur différence pour le carbone conclus en coulisses — ce qui, en fin de compte, constitue une autre forme de subvention gouvernementale, puisqu'il s'agit d'une charge qui incombe à l'État.

Que pensez-vous de la nécessité de garantir une transparence totale à cet égard, afin que les gens puissent voir ce coût s'intégrer à leur facture d'énergie?

Chloe McElhone: Il devrait y avoir de la transparence à ce sujet. Nous avons réalisé quelques modélisations préliminaires sur ce thème — la répercussion des coûts sur les consommateurs. Lorsqu'on examine l'effet de la taxe sur chaque projet ou sur les factures d'énergie, il s'agit d'un coût plutôt marginal. C'est un peu plus gérable lorsqu'on le ramène au niveau du consommateur. Cependant, le prix doit également être suffisamment élevé pour créer un véritable signal de prix et une incitation pour les industriels.

Ces deux conditions doivent être remplies, et il faut assurer la transparence à cet égard.

Greg McLean: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

[*Français*]

Monsieur Watchorn, vous avez la parole pour cinq minutes.

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

Je voudrais entrer dans les détails techniques du captage du carbone, car, quand j'étais enfant, j'aimais démonter des objets pour les remonter. C'est probablement pour cela que je suis devenu ingénieur.

Madame O'Reilly, le projet Boundary Dam 3 de SaskPower… Vous avez parlé d'une épuration intensive. Pouvez-vous expliquer comment cela fonctionne?

Breanne O'Reilly: Je ne travaille pas chez SaskPower, je ne peux donc pas fournir des détails précis à son sujet.

Le fonctionnement de la centrale est le suivant: les gaz de combustion sont d'abord évacués de la centrale au charbon. Ces gaz de combustion sont prétraités avant d'entrer dans le processus de captage du CO_2. Le CO_2 est ensuite capté à l'aide d'une amine. Cette amine est recyclée et réutilisée.

Ce recyclage et cette réutilisation comprennent notamment une épuration supplémentaire visant à éliminer tout ce qui aurait pu passer à travers le prétraitement et se retrouver dans ce processus, afin de pouvoir régénérer le plus d'amines possible et les réutiliser.

Tim Watchorn: Qu'est-ce qu'une amine, exactement?

Breanne O'Reilly: Une amine est un solvant qui se lie aux molécules de CO_2.

Tim Watchorn: Si je comprends bien, Boundary Dam a été la première installation de captage à chaîne complète dans une centrale au charbon. Il y en a une deuxième à Shand. Apparemment, celle de deuxième génération est plus performante. D'après les chiffres que j'ai vus, l'installation de deuxième génération pourrait capter de 90 à 97 % du CO_2, à une échelle deux fois plus grande, avec des coûts d'investissement réduits de 67 % et des coûts d'exploitation réduits de 73 %.

Quels ont été les changements entre l'installation de première génération et celle de deuxième génération?

Breanne O'Reilly: L'installation de Shand était une étude. Ce n'est pas une véritable centrale. Je n'ai pas participé à ce projet, je ne peux donc pas parler des détails de l'étude.

D'après les chiffres les plus récents de SaskPower, Boundary Dam capte 90 % de son CO_2. On s'est appuyé sur des données issues d'études supplémentaires menées au cours de ses 12 années d'exploitation et on a amélioré ce rendement de captage au fil du temps.

Tim Watchorn: On l'a rendu plus efficace.

Breanne O'Reilly: Oui.

Tim Watchorn: Je vais prendre un exemple au Québec. L'un de nos pires émetteurs industriels au Québec est la cimenterie de Port-Daniel. La majeure partie de notre réseau électrique est alimentée par de l'énergie propre. Comment pourrions-nous améliorer le système de la cimenterie de Port-Daniel en y intégrant le captage du carbone?

Breanne O'Reilly: Si vous prenez l'installation de Brevik en Allemagne, vous constaterez qu'elle capte 50 % du CO_2 émis par la cimenterie et produit du ciment à faible teneur en carbone. Souvent, pour le captage du CO_2 issu de la production de ciment, il faut ajouter de la chaleur, ce qui entraîne des besoins énergétiques supplémentaires.

Brevik a choisi de mettre son installation en service en s'appuyant sur la chaleur résiduelle déjà disponible; elle ne capte donc que 50 % des émissions. Elle optimise ce qui est déjà en place. Souvent, au Canada, on cherche à aller jusqu'au bout de nos ambitions en voulant capter toutes les émissions, alors qu'il serait peut-être plus efficace d'examiner ce qui est raisonnable pour l'installation en question.

L'autre aspect à considérer avec le ciment, c'est qu'il faut un acheteur pour le ciment à faibles émissions de carbone.

Tim Watchorn: Nous espérons qu'il y en ait de plus en plus, n'est-ce pas?

Breanne O'Reilly: Oui, bien sûr.

Tim Watchorn: Les premiers témoins ont parlé d'un projet — ou d'un projet potentiel — au Québec, à Thetford Mines. J'aimerais savoir exactement comment cela fonctionne. Je discutais tout à l'heure avec l'un des témoins. Ils utilisent les résidus miniers. Comment procèdent-ils pour capter le carbone?

Breanne O'Reilly: Il s'agit de minéralisation en surface. Le principe est très similaire à celui du captage direct dans l'air qui utilise du calcaire pour capter le CO_2. Ils peuvent provoquer une réaction en surface ou in situ. À Thetford Mines, ils effectuent également des forages et des essais souterrains et provoquent cette réaction chimique au cours de laquelle le CO_2 se minéralise immédiatement avec la roche.

● (1725)

Tim Watchorn: On prend un gros tas de roche qui existait déjà et on le transforme en un meilleur gros tas de roche. C'est ça?

Breanne O'Reilly: Oui, on le transforme en un tas de roche blanche; cela montre que le CO_2 s'y est minéralisé.

Tim Watchorn: Cette roche a-t-elle une utilité par la suite? Pourrions-nous en faire quelque chose?

Breanne O'Reilly: Je n'ai pas vu grand-chose en matière d'utilisation du CO_2. De nombreux essais sont menés tant en Colombie-Britannique qu'au Québec sur la méthodologie et la vérification du CO_2. Notre première étape consiste probablement à nous assurer que le CO_2 est bel et bien capté — pour répondre aux questions précédentes sur la transparence.

Tim Watchorn: Comment vérifiez-vous que le CO_2 est bien capté? Comment procède-t-on?

Breanne O'Reilly: Ils peuvent analyser les échantillons de roche.

Tim Watchorn: Ils font simplement...

Breanne O'Reilly: C'est de la même manière que nous avons démontré l'augmentation du CO_2 au fil du temps. Grâce à des méthodes d'analyse géologique, ils peuvent déterminer la quantité exacte de CO_2 capté.

Tim Watchorn: C'est très intéressant.

Merci beaucoup.

Breanne O'Reilly: De rien.

Tim Watchorn: Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Watchorn.

[*Français*]

Monsieur Bonin, la parole est à vous pour cinq minutes.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Madame Levin, est-ce que vous considérez qu'un projet de capture et de séquestration de carbone comme le projet Pathways peut même retarder le déploiement, par exemple, des énergies renouvelables ou des autres solutions?

[*Traduction*]

Julia Levin: Il peut le faire de quelques façons.

Les gouvernements disposent de ressources limitées. Si nous choisissons de consacrer des dizaines de milliards de dollars à un projet donné, cela représente bien sûr des dizaines de milliards de dollars que nous ne pourrons pas consacrer aux investissements dans les énergies propres qui amélioreraient réellement le sort des Canadiens. De manière générale, l'une des tendances que nous avons observées au cours des 30 dernières années en matière de captage du carbone est qu'il est utilisé comme une sorte d'échappatoire ou de tactique dilatoire qui ralentit les réductions réelles des émissions, avec la promesse d'un captage un jour ou l'autre.

[*Français*]

Patrick Bonin: Est-ce que vous connaissez des projets de capture de carbone de l'ampleur de ce que veut faire Pathways qui ont déjà été déployés et qui fonctionnent? Si oui, quelle est leur efficacité?

[*Traduction*]

Julia Levin: Pathways dit qu'il s'agirait du plus grand projet au monde. On parle d'une constellation de projets.

Non, aucun projet n'atteint les cibles fixées. Si, au cours d'un trimestre, Boundary Dam a atteint la cible, il n'y était pas parvenu depuis 12 ans. C'est ce que nous observons. Partout dans le monde, nous voyons que le captage du carbone sert à justifier une nouvelle production de combustibles fossiles, mais les réductions promises ne sont jamais réalisées.

[*Français*]

Patrick Bonin: Pouvez-vous parler un peu des risques que pose le bris d'un pipeline de CO_2, par exemple, s'il y en a, pour les populations ou l'environnement?

[*Traduction*]

Julia Levin: J'encourage vivement le Comité à s'entretenir avec l'organisme No CO2 Pipelines Alberta. Ce sont des gens sur le terrain qui seront touchés par ce projet, et qui ont étudié les répercussions locales.

Les infrastructures de captage du carbone n'ont pas l'envergure de celles des combustibles fossiles; il y a donc moins d'exemples sur lesquels s'appuyer, mais nous savons que lorsqu'un pipeline de carbone se rompt, cela peut être extrêmement dangereux.

Nous l'avons vu au Mississippi en 2020, lorsqu'une petite collectivité a dû être évacuée par suite d'une rupture. Les premiers répondants n'avaient aucune idée de ce qui se passait. Ils ont dû évacuer 300 personnes, et 46 d'entre elles ont été hospitalisées. Aujourd'hui encore, leur santé en souffre. Partout au pays, les pompiers mettent en garde contre les dangers de ces projets.

Il y a des risques pour les eaux souterraines, et c'est pourquoi c'est interdit dans la municipalité...

La présidente: Merci, madame Levin. Je suis désolée, mais nous n'avons plus de temps.

Nous entendrons maintenant M. Leslie pour cinq minutes.

Branden Leslie: Merci, madame la présidente.

Pour poursuivre avec vous, madame Levin, le premier ministre a dit à maintes reprises que le Canada disposerait de pétrole décarboné. Que pensez-vous de ce nouveau type de pétrole?

Julia Levin: Le « pétrole décarboné » est un oxymore. On ne peut pas retirer le carbone d'un hydrocarbure.

Branden Leslie: Les procédés de CUSC font explicitement partie du plan de réduction des émissions du gouvernement fédéral à l'horizon 2030. Lorsque ce plan a été conçu initialement, vous souvenez-vous si la récupération assistée du pétrole grâce aux procédés de CUSC en faisait partie?

Julia Levin: Il n'y a jamais eu beaucoup de transparence quant au rôle limité que ces procédés allaient jouer. En ce qui concerne le crédit d'impôt à l'investissement, qui était le principal outil du gouvernement pour favoriser la mise au point du captage et du stockage du carbone, la récupération assistée des hydrocarbures en était strictement exclue; je suppose donc que le gouvernement espérait que ces procédés seraient destinés en majeure partie au stockage permanent du carbone et non à son utilisation pour la production pétrolière.

● (1730)

Branden Leslie: Madame Levin, savez-vous que la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité en est maintenant à son cinquième anniversaire et que l'article 27.1 de cette loi exige explicitement que le Parlement procède à son examen approfondi?

Julia Levin: Oui, je suis au courant.

Branden Leslie: Est-il justifié que le Comité mène une telle étude?

Julia Levin: Eh bien, pour être transparente, nous sommes actuellement engagés dans une contestation judiciaire. Nous contestons le gouvernement. Nous sommes devant les tribunaux parce que le plan de réduction des émissions exigé par la loi sur la responsabilité climatique n'a jamais été modifié.

Je dirais, tout d'abord, qu'il faut s'assurer que le gouvernement ait l'occasion de se défendre devant les tribunaux contre cette contestation judiciaire avant de modifier la loi.

Branden Leslie: Je ne suggère pas de modifier la loi.

Je ne sais pas si vous suiviez la séance du Comité mardi, lorsque j'ai présenté une motion à ce sujet qui a été presque immédiatement rejetée par les libéraux. La solution à votre poursuite judiciaire est la suivante: si nous mettions à jour notre plan, votre poursuite deviendrait, en fait, pratiquement nulle et non avenue.

Julia Levin: Oui.

Branden Leslie: Madame la présidente, j'aimerais présenter la motion dont j'ai donné préavis mardi. Je propose:

> Que, conformément à l'article 27.1 de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, le Comité entreprenne une étude approfondie de la Loi et de son efficacité; que cette étude se déroule sur quatre réunions, et qu'au cours de celles-ci figure notamment une rencontre d'une heure avec la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre.

Madame la présidente, le Parlement a prévu un examen quinquennal de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité pour une bonne raison, j'ose le croire, et cinq ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de cette loi. Il est temps que, comme comité de l'environnement, nous nous mettions au travail. Nous avons devant nous cinq années de plans, de rapports, de vérifications et de résultats.

À mon avis, notre travail comme comité est assez simple. Examinons ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, ce pour quoi les Canadiens ont payé et si cette loi tient les promesses faites par le Parlement.

La présidente: Merci, monsieur Leslie.

Vous débattez actuellement de la motion que vous venez de présenter.

Je vais suspendre…

Branden Leslie: Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder, madame la présidente.

La présidente: ... afin que nous puissions libérer les témoins.

Branden Leslie: J'invoque le Règlement: j'ai la parole. Vous n'avez pas le droit de m'interrompre alors que je présente la motion que je viens de proposer.

J'ai…

La présidente: Je comprends également que vous ne pouvez pas débattre de la motion que vous soumettez à l'assemblée.

Branden Leslie: Je ne la débats pas; j'explique pourquoi je la présente.

La présidente: Selon mon interprétation, vous en débattez; pourriez-vous donc conclure, s'il vous plaît?

Branden Leslie: Je reviendrai volontiers à ma conclusion.

Ouah, la présidente s'en mêle. J'ai présenté cette motion à deux reprises, sous une forme légèrement différente, et les libéraux l'ont bloquée à chaque fois en disant: « Nous allons ajourner le débat. » Je pense que la troisième fois sera la bonne. Je ne m'attendais pas à ce que cela vienne de la présidente.

Mardi, je tiens à le préciser, le secrétaire parlementaire, pour qui j'ai également beaucoup de respect, a souligné, en réaction à l'affaire judiciaire dont Mme Levin a parlé, que ce sujet ne pouvait pas être abordé, car le gouvernement avait déjà répondu à un rapport antérieur du Comité concernant une étude sur la réduction des émissions.

Je suis allé jeter un coup d'œil à la réponse du gouvernement. En fait, je dirais que, dans cette réponse, il y a une raison suffisante pour que notre comité débatte au moins de cette motion dès maintenant et, surtout, qu'il l'adopte, car c'est notre travail.

Dans sa réponse au rapport du Comité, le gouvernement a regroupé toute une série de recommandations — les recommandations 1, 3, 6, 8, 14 et 29. Je cite: « Le gouvernement du Canada reste déterminé à respecter l'Accord de Paris et à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Cet engagement est étayé par la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité (la Loi), qui prévoit un cadre transparent et responsable pour établir »...

Chris Malette: J'invoque le Règlement.

La présidente: Je suis désolée, monsieur Leslie; nous avons un rappel au Règlement.

Merci.

La parole est à vous, monsieur Malette.

Chris Malette: Madame la présidente, pouvons-nous libérer les témoins, s'il vous plaît, et peut-être passer à huis clos?

La présidente: Oui, nous allons suspendre la séance un instant afin que les témoins puissent se retirer, puis nous reprendrons.

Monsieur Leslie, vous aurez la parole lorsque nous reprendrons le débat. J'essayais simplement de libérer les témoins et non de mettre fin au débat.

Merci beaucoup.

● (1730)

(Pause)

● (1735)

La présidente: Nous reprenons nos travaux, car il est 17 h 39. Je sais que certains ont des engagements.

Monsieur Leslie, la parole est à vous.

Branden Leslie: Merci, madame la présidente.

Je vais reprendre. Il s'agit d'une très courte citation. Elle est tirée de la réponse du gouvernement au rapport de notre comité de l'environnement sur le plan de réduction des émissions:

> Le gouvernement du Canada reste déterminé à respecter l'Accord de Paris et à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Cet engagement est étayé par la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité (la Loi), qui prévoit un cadre transparent et responsable pour établir des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques, élaborer des plans visant à les atteindre et rendre compte des progrès réalisés.

Merci de m'avoir renvoyé à la réponse du gouvernement lui-même à ce sujet. Cela met précisément en évidence pourquoi la motion que je présente est si cruciale. C'est la troisième fois que je tente de la faire adopter. Elle est prévue par la loi dite « de responsabilisation » que le gouvernement libéral a mise en place il y a un peu plus de cinq ans. J'encourage tous les députés libéraux à m'expliquer pourquoi nous ne devrions pas décider aujourd'hui de lancer cette étude dès que possible — ou de clore le débat à ce sujet pour la troisième fois et de démontrer ainsi que la loi sur la responsabilité n'a aucun mordant et qu'elle a toujours été voulue ainsi.

● (1740)

La présidente: Merci, monsieur Leslie.

Monsieur Grant, vous avez la parole.

Wade Grant: Merci, monsieur Leslie.

Comme nous l'avons dit mardi, et comme vous l'avez mentionné, une affaire est en cours devant les tribunaux. Cette question est devant les tribunaux, comme l'a indiqué Mme Levin, que nous venons d'entendre. Un comité parlementaire permanent ne devrait pas intervenir ni faire d'observations; ce serait inapproprié.

La toute première étude de ce comité au cours de la présente législature a porté sur le plan de réduction des émissions que les conservateurs réclamaient avec insistance. Une réponse du gouvernement a été demandée et a été déposée le premier jour de la reprise des travaux de la Chambre. Les députés intéressés sont invités à en prendre connaissance. Par conséquent, je propose d'ajourner le débat sur cette question.

La présidente: Que ceux qui sont pour l'ajournement du débat lèvent la main.

Des députés: D'accord.

La présidente: Il est 17 h 41; la séance est levée pour aujourd'hui.

Merci beaucoup.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca